

**UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3**  
**École Doctorale 122 Europe latine – Amérique latine**  
**Institut des Hautes Études d'Amérique Latine (IHEAL)**  
**Centre de Recherche et de Documentation sur les Amériques**  
**(CREDA) (UMR 7227)**

en cotutelle avec

**UNIVERSITÉ EXTERNADO DE COLOMBIA**  
**Programme de doctorat en droit**

**Thèse de doctorat**  
**en Géographie et Aménagement Urbain et en Droit**  
**Résumé substantiel**

**Xiomara Lorena ROMERO PÉREZ**

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET GÉOPOLITIQUE**  
**DANS LES ANTILLES :**  
**CONTRADICTIONS ET AMBIGUÏTÉS**

Les cas du sous-secteur de l'électricité en République Dominicaine  
et en Martinique

Thèse dirigée par  
Eric TREMOLADA et Sébastien VELUT

Soutenue publiquement le 20 janvier 2022

**Membres du jury :**

M. Alejandro SANTAMARÍA, professeur, Université Externado de Colombia  
M. Bernardo VELA, professeur, Université Externado de Colombia, pré rapporteur  
M. Christian GIRAULT, directeur de recherche émérite, CNRS, président du jury  
M. Eric TREMOLADA, professeur, Université Externado de Colombia, directeur de thèse  
M. Sébastien VELUT, professeur, Université Sorbonne Nouvelle, directeur de thèse  
Mme. Anne PÉNNÉ-ANNETTÉ, maître de conférence, Université des Antilles  
Mme. Silvina CARRIZO, professeure, Université Nacional de la Plata, Argentina, chercheuse, CONICET, pré rapporteuse

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
SECTION PRÉLIMINAIRE. PRÉCISION DES ESPACES ET DES CONCEPTS .....	8
Chapitre 1. La (ré)interprétation des Antilles à partir de la question énergétique.....	8
I. Le penchant pour le mot Antilles dans cette thèse .....	8
II. La relation entre les caractéristiques géographiques dominantes des Antilles et le développement de son secteur énergétique .....	11
III. La sélection des cas et leur motivation : même espace, réalités différentes.....	12
Chapitre 2. Le tronçon conceptuel de l'expression transition énergétique .....	16
I. Un concept contemporain qui a dû s'adapter.....	16
II. Un concept qui dépasse le cadre du secteur de l'énergie .....	17
III. Un concept qui nécessite un traitement territorial diversifié .....	18
Chapitre 3. La géopolitique de la transition énergétique et ses nouveaux paradigmes ....	19
I. Approche au concept de géopolitique et proposition d'adaptation.....	19
II. La géopolitique de l'énergie face à la géographie et à la géographie de l'énergie ...	21
III. La géopolitique de la transition énergétique appliquée au cas des Antilles .....	24
PREMIÈRE PARTIE. SITUATION ÉNERGÉTIQUE DES ANTILLES.....	26
Chapitre 4. Invisibilité des Antilles dans la sphère énergétique régionale et mondiale ...	27
I. Rejet des Antilles dans les statistiques énergétiques.....	27
II. Difficultés de collecte des données énergétiques des Antilles.....	28
Chapitre 5. Données énergétiques obsolètes et manquantes pour les Antilles .....	29
I. L'approvisionnement énergétique des Antilles : le contraste de leurs chiffres par rapport au segment régional où ils s'insèrent et au monde .....	29
II. Détail de la production et du commerce d'énergie aux Antilles : la forte dépendance aux hydrocarbures.....	32

III. Consommation et usages énergétiques aux Antilles : la prédominance du secteur des transports sur le secteur industriel .....	34
IV. Filière électricité : une transition énergétique qui ne délaisse pas les énergies fossiles .....	35
Chapitre 6. Le reflet de l'hétérogénéité des îles dans le secteur de l'énergie .....	37
I. Les organes directeurs et les principales orientations réglementaires du secteur de l'énergie en République Dominicaine.....	37
II. La gouvernance du secteur de l'énergie en Martinique.....	40
DEUXIÈME PARTIE. DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AUX ANTILLES .....	43
Chapitre 7. Un processus influencé par différentes échelles de décision politique.....	43
I. Orientations globales ayant un impact sur la transition énergétique des Antilles.....	44
II. Visions macrorégionales présentes aux Antilles.....	46
III. Approches sous-régionales contraignantes pour les Antilles .....	48
Chapitre 8. Des conceptions territoriales (différenciées) de la transition énergétique .....	51
I. Les points de départ de la transition énergétique aux Antilles.....	52
II. Les moyens ou projets pour réaliser la transition énergétique aux Antilles .....	55
III. Les horizons ou points d'arrivée prévus pour ce processus .....	59
TROISIÈME PARTIE. VERS UNE RÉORGANISATION GÉOPOLITIQUE DES ANTILLES BASÉE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?.....	61
Chapitre 9. La coopération internationale dans la transition énergétique des Antilles, une alternative efficace ?.....	61
I. Un instrument de promotion de la transition énergétique qui ne convainc pas .....	61
II. Les limites de la coopération internationale au développement pour la transition énergétique en République Dominicaine.....	65
III. L'existence d'autres alternatives pour favoriser la transition énergétique en Martinique .....	67

Chapitre 10. La transition énergétique : un nouvel élan pour l'intégration énergétique ?	69
I. L'absence des Antilles dans les processus d'intégration énergétique des Amériques	69
II. Les territoires liés et leur faible insertion régionale. Le cas de la Martinique .....	70
III. Les territoires souverains et leur inclination pour les intégrations énergétiques bilatérales. Le cas de la République Dominicaine .....	72
CONCLUSIONS .....	73

## INTRODUCTION

Les années 90 marquent le retour de la question de la transition énergétique à l'agenda de la communauté internationale. Cependant, les États et autres entités territoriales connexes ont des conditions et des positions différentes pour atteindre cet objectif, par conséquent, les actions qu'ils entreprennent ne sont pas uniformes.

*Cette thèse part du postulat que [A]insi comme les énergies fossiles ont tracé la carte géopolitique pendant deux siècles, la transition énergétique modifiera la répartition mondiale du pouvoir, les relations entre États, les risques de conflit et les déterminants de l'instabilité sociale, économique et environnemental<sup>1</sup>.*

Le problème que je pose est de savoir si la transition énergétique aux Antilles a généré la reconfiguration de la géopolitique de cet espace géographique, en limitant mon étude aux acteurs publics liés au secteur de l'énergie, notamment au sous-secteur de l'électricité interconnectée, et en prenant comme référence les cas de la République Dominicaine et Martinique.

Je propose une étude interdisciplinaire qui lie la géographie et le droit à propos de la transversalité de la question énergétique. Les études interdisciplinaires qui relient le droit et la géographie se sont renforcées dans les années 80 et 90 avec la théorie du tournant spatial dans ce qu'on appelle aujourd'hui la géographie juridique ou la géographie juridique. Il s'agit d'études qui présentent comment le droit influence et/ou participe à la production et à l'émergence de formes spatiales. Cependant, dans le cadre de cette relation, je sélectionne l'approche géopolitique de la transition énergétique pour aborder les interactions des acteurs publics du secteur de l'énergie à différentes échelles dans un espace géographique particulier et autour d'une thématique précise.

---

<sup>1</sup> Global Commission on the Geopolitics of Energy Transformation, *A New World: The Geopolitics of the Energy Transformation*. (En línea: IRENA, 2019), p. 12 <[www.irena.org](http://www.irena.org)>.

Parmi les auteurs qui ont guidé mes recherches, citons : Norman Girvan<sup>2</sup> avec sa thèse sur la réinvention ou réinterprétation de la Caraïbe ; Sandra Rodríguez<sup>3</sup> avec une étude de 2008 sur la situation énergétique dans les Caraïbes ; Sébastien Velut<sup>4 y 5</sup> avec ses interrogations sur la portée, les incertitudes et les différences territoriales de la transition énergétique ; Aykut et Evrard<sup>6</sup> avec leur comparaison et critique du processus de transition énergétique en Allemagne et en France ; Bertinat<sup>7</sup> avec l'identification des étapes d'analyse de la transition énergétique d'un territoire ; Nye et Keohane<sup>8 y 9</sup> avec leurs thèses sur les interdépendances complexes et le soft power tendant à actualiser la perspective géopolitique ; Michael Foucher<sup>10</sup> avec l'approche de repenser la géopolitique pour inclure les problématiques du XXe siècle; Crikemans<sup>11</sup>, Hübner<sup>12</sup>, Hache,<sup>13</sup> et Vakulchuck, Overland et Scholten<sup>14</sup> avec l'identification des nouveaux paradigmes de la géopolitique de la transition énergétique ; et

---

<sup>2</sup> Norman Girvan, 'Creating and Recreating the Caribbean', in *Contending with Destiny: The Caribbean in the 21st Century*, ed. by Kenneth Hall and Denis Benn (Kingston: Ian Randle Publishers, 2008), pp. 1–23.

<sup>3</sup> Sandra Elizabeth Rodríguez Lorenzo, 'Diagnóstico y análisis del sistema de abastecimiento energético: caso región del Caribe' (unpublished Tesina para optar al grado de Magíster en ingeniería de sistemas, Universidad Simón Bolívar, 2008).

<sup>4</sup> Sébastien Velut, '16. La Transition Énergétique', in *Le Développement Durable à Découvert*, ed. by Agathe Euzen, Laurence Eymard, and Françoise Gaill, À Découvert (Paris: CNRS Éditions, 2017), pp. 172–73 <books.openedition.org>.

<sup>5</sup> Sébastien Velut, 'Une Approche Géographique Des Transitions Énergétiques En Amérique Latine', *L'Information Géographique*, 85.3 (2021), 29–49 <<https://doi.org/10.3917/lig.853.0029>>.

<sup>6</sup> Stefan C. Aykut and Aurélien Evrard, 'Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France', *Revue Internationale de Politique Comparée*, 24.1 (2017), 17–49 <[www.cairn.info](http://www.cairn.info)>.

<sup>7</sup> Pablo Bertinat, 'Transición energética justa. \*Pensando la democratización energética', *Análisis*, 1 (2016), 1–20 <[library.fes.de](http://library.fes.de)>.

<sup>8</sup> Robert O. Keohane and Joseph S. Nye, 'Power and Interdependence in the Information Age', *Foreign Affairs*, 77.5 (1998), 81–94 <<https://www.jstor.org>>.

<sup>9</sup> Joseph S. Nye, 'Soft Power: The Origins and Political Progress of a Concept', *Palgrave Communications*, 3.1 (2017) <<https://www.researchgate.net>>.

<sup>10</sup> Michel Foucher, *Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique* (Paris, France: Fayard, 1991).

<sup>11</sup> David Crikemans, 'The Geopolitics of Renewable Energy: Different or Similar to the Geopolitics of Conventional Energy?' (presented at the Global governance: Political authority in transition. ISA Annual Convention, Montréal, Québec, Canada, 2011) <[exploringgeopolitics.org](http://exploringgeopolitics.org)>.

<sup>12</sup> Christian Hübner, 'Political Agenda. Geopolitics of Energy Transition', *Diálogo Político*, 2, 2015.

<sup>13</sup> Roman Vakulchuck, Indra Overland, and Daniel Scholten, 'Renewable Energy and Geopolitics: A Review', *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 122 (2020), 109547 <[www.elsevier.com](http://www.elsevier.com)>.

<sup>14</sup> Emmanuel Hache, 'La géopolitique des énergies renouvelables : amélioration de la sécurité énergétique et / ou nouvelles dépendances ?', *Revue Internationale et Stratégique*, 101, 2016, 36–46 <[www.cairn.info](http://www.cairn.info)>.

Eric Tremolada<sup>15</sup> y <sup>16</sup> avec son analyse des processus de coopération et d'intégration dans les Amériques et en Europe.

En plus de la consultation de ces sources et d'autres sources bibliographiques formelles, la méthodologie pour le développement de mes recherches a nécessité, d'une part, la consultation de sources bibliographiques informelles (articles de journaux, communications d'acteurs privés, diapositives, blogs et sites Web). Et, de l'autre, mon déplacement pour effectuer des travaux de terrain, des entretiens et des séjours de recherche.

En République Dominicaine, durant les mois d'avril et mai 2018, l'Unité de Droit de troisième cycle de l'Université Pontificia Católica Madre y Maestra (PUCMM) m'a accueilli, j'ai visité 6 projets énergétiques et réalisé 17 interviews semi-dirigées. En Martinique, la professeur Anne Péné-Annette m'a reçu dans le laboratoire de géographie de l'Université des Antilles, j'ai visité 6 projets énergétiques et réalisé également 17 interviews.

De même, j'ai effectué 3 séjours de recherche : à l'Université de Montréal, Canada, aux mois de septembre et octobre 2015 avec l'accompagnement de Patricia Martin, directrice du Département de géographie ; à l'Université Autonome du Mexique (UNAM) de novembre 2015 à août 2016 où j'ai été liée à trois centres de recherche : i) le Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes (CIAL), avec le professeur Margarita Vargas ; ii) l'Institut de recherche économique (IIEc), avec le professeur Leticia Campos ; et iii) au Centre de relations internationales de la Faculté des sciences politiques et sociales (CRI-FCPyS), avec le professeur Juan Carlos Elizarrarrás. Et à l'Organisation Latino-américaine de l'Énergie (OLADE), aux mois de juillet et août 2017.

---

<sup>15</sup> Eric Tremolada, 'Luces y Sombras de Una Integración Cincuentenaria. Reflexiones Acerca de La Comunidad Andina', in *Conjunto Geopolíticos, Regionalización y Procesos de Integración En El Siglo XXI*, ed. by Eric Tremolada, Ius Cogens. Derecho Internacional e Integración, 8 (Bogotá, Colombia: Universidad Externado de Colombia, 2020) <<https://basesbiblioteca.uexternado.edu.co>>.

<sup>16</sup> *La Cooperación Internacional Como Alternativa a Los Unilateralismos*, ed. by Eric Tremolada, Ius Cogens. Derecho Internacional e Integración, 6 (Bogotá, Colombia: Universidad Externado de Colombia, 2018) <<https://basesbiblioteca.uexternado.edu.co>>.

Je divise ma thèse en 4 parties : *une section préliminaire* dans laquelle je précise la portée des concepts des Antilles, de la transition énergétique et de la géopolitique, notamment la géopolitique de la transition énergétique, et je justifie le choix de mes deux études de cas, la République Dominicaine et Martinique. *Une première partie* dans laquelle je présente la situation énergétique des Antilles et systématise les données énergétiques de leurs territoires, en insistant sur l'évolution et l'état actuel du secteur énergétique en République Dominicaine et en Martinique. *Une deuxième partie* dans laquelle j'examine l'influence des acteurs extérieurs sur la compréhension, l'interprétation et la portée du processus de transition énergétique dans les territoires des Antilles, et je présente comment ce processus est perçu en République Dominicaine et en Martinique. *Une troisième partie* dans laquelle j'essaie de répondre si la transition énergétique a conduit à une réorganisation de la géopolitique de cet espace géographique basée sur les évolutions possibles de la coopération internationale vers et entre les territoires des Antilles et la prévision ou la mise en œuvre de processus d'intégration énergétique impliquant ces territoires. *Enfin*, je présente quelques conclusions qui montrent qu'aux Antilles la transition énergétique ne signifie pas nécessairement l'abandon des ressources énergétiques fossiles ni nécessairement un changement radical d'alliés pour leur développement, ni un plus grand rapprochement avec les territoires voisins.

## **SECTION PRÉLIMINAIRE. PRÉCISION DES ESPACES ET DES CONCEPTS**

Les concepts des Antilles, de transition énergétique et de géopolitique manquent d'unanimité sur leur compréhension et leur portée. Donc, dans cette section, je précise comment je les interprète et pourquoi. A quoi j'ajoute une explication sur la sélection des études de cas.

### **Chapitre 1. La (ré)interprétation des Antilles à partir de la question énergétique**

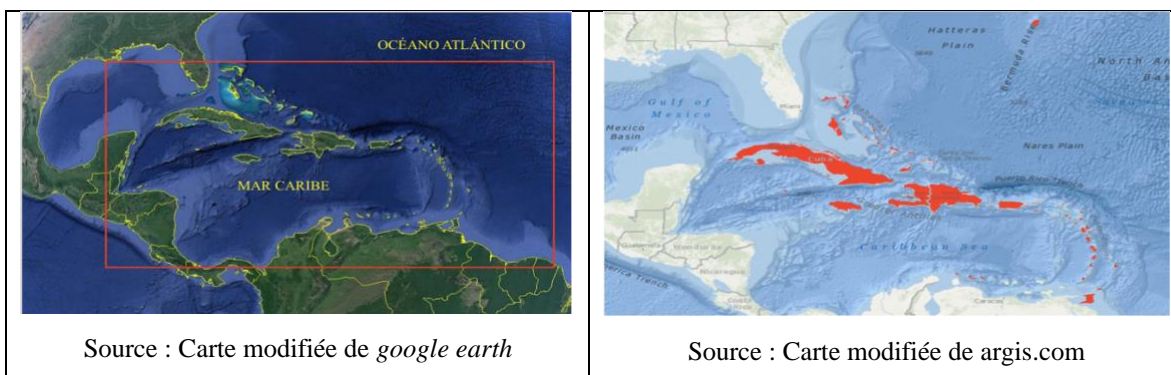
L'espace géographique de mon intérêt se situe facilement dans la zone d'influence de la mer des Caraïbes. Cependant, il a des noms différents qui n'incluent pas toujours les mêmes territoires.

#### **I. Le penchant pour le mot Antilles dans cette thèse**



Mes objectifs en choisissant le nom Antilles sont de revendiquer l'existence d'un espace insulaire américain et de proposer une approche commune pour examiner sa situation et sa projection dans le secteur de l'énergie.

### Carte N°1. Zone géographique d'intérêt et délimitation des Antilles



Je systématise les dénominations les plus courantes de l'espace géographique de mon intérêt en références par association ou par comparaison avec d'autres espaces géographiques et en références par généralisation.

### Tableau N°1. Noms qui font référence à l'espace géographique de mon intérêt

Par association ou par comparaison	Par généralisation
Méditerranée américaine / Amérique méditerranéenne	Caraïbe : * Région Caraïbe sens strict * Caraïbe insulaire * Grande Caraïbe ou Bassin des Caraïbes
Indiens occidentaux	Antilles
Amérique Centrale africaine / Afro-Amérique / Amérique des plantations	

Source : Élaboration propre

J'écarte les noms par association ou par comparaison car ils mélangent territoires insulaires et continentaux d'Amérique, ou considèrent partiellement certains territoires insulaires de l'espace géographique d'intérêt. J'écarte également les dénominations liées à la Caraïbe car aucune d'entre elles n'inclut la totalité des territoires insulaires de l'espace géographique qui

m'intéresse. Le terme Caraïbes insulaires, par exemple, comprend le Belize, les Guyanes et le Suriname. Je reprends donc le nom des Antilles, bien qu'avec quelques précisions.

La *délimitation habituelle* des Antilles correspond aux îles qui composent l'arc insulaire de Trinité-et-Tobago à Cuba, comprenant les Bahamas, les îles Turques et Caïques, et la Barbade. *Une approche large* impliquerait que les îles au sud de l'arc insulaire rejoindraient les Antilles, essentiellement les îles Caïmans, la Jamaïque, Curaçao, Bonaire et Aruba. Et *une plus vaste* ajoute les îles du Venezuela, de la Colombie et d'autres pays d'Amérique centrale dans les Caraïbes, dont le Mexique.

Je propose une réinterprétation de cette unité géographique. D'une part, excluant les îles appartenant aux pays du continent américain car elles n'ont aucune autonomie, sauf dans le cas des États-Unis, qui accordent à ces territoires un statut différencié. De l'autre, incluant les îles Bermudes en raison de leurs liens politiques avec les Caraïbes, tels que reconnus par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 2003. Ainsi, la composition des Antilles aux fins de cette thèse est :

**Tableau N°2. Territoires qui composent les Antilles aux fins de cette thèse**

États	Entités territoriales liées ou connexes
1) Antigua-et-Barbuda	1) Anguilla
2) Bahamas	2) Aruba
3) Barbade	3) Bermudes
4) Cuba	4) Bonaire
5) Dominique	5) Curaçao
6) Grenade	6) Guadeloupe
7) Haïti	7) Îles Caïmans
8) Jamaïque	8) Îles Turques et Caïques
9) République Dominicaine	9) Îles Vierges britanniques
10) Saint Kitts et Nevis	10) Îles Vierges des États-Unis
11) Sainte Lucie	11) Martinique
12) Saint Vincent et les Grenadines	12) Monserrat
13) Trinité-et-Tobago	13) Navaza
	14) Porto Rico
	15) Saba
	16) Saint-Barthélemy
	17) Saint-Eustache
	18) Saint Martin
	19) Sint Maarten

Source : Élaboration propre

## **II. La relation entre les caractéristiques géographiques dominantes des Antilles et le développement de son secteur énergétique**

Les caractéristiques géographiques dominantes et communes des territoires des Antilles ont un impact notable sur le développement de leur secteur énergétique. La première caractéristique que j'identifie est que ces territoires sont des îles et, par conséquent, ils rapportent l'insularité comme une caractéristique géographique.

Une île est un morceau de terre entouré d'eau de tous côtés, cependant, aujourd'hui, ce concept est plus complexe. Dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), une île est une étendue naturelle de terre entourée d'eau qui reste découverte même à marée haute. Pour l'Union européenne, une île doit avoir une superficie minimale de 1 km<sup>2</sup>, être généralement habitée par une population importante (plus de 50 personnes), être séparée en permanence d'un continent, être éloignée du continent européen d'au moins 1 km et ne pas être la capitale d'un État de l'Union.

Concernant *l'insularité*, son interprétation et sa mesure varient. La méthode la plus acceptée pour la mesurer consiste à diviser sa zone économique exclusive (ZEE) par l'étendue de sa superficie. Cependant, l'ONU suggère de considérer les caractéristiques endémiques, alors que certains géographes considèrent que la facilité ou la difficulté de communication et d'échanges avec d'autres formations géographiques doit être prise en compte. Et d'autres auteurs proposent simplement de prendre en compte son éloignement du continent ou de toute autre île et la taille de sa surface.

J'insiste sur le fait que l'insularité engendre une discontinuité terrestre qui, dans le cas du secteur de l'énergie, notamment électrique, est d'une plus grande difficulté, surtout si l'on pense à des solutions basées sur les interconnexions.

La *deuxième caractéristique géographique* des Antilles est qu'elles ont un plateau continental ou une base sous-marine réduite. Cela signifie que les profondeurs de la mer des Caraïbes

peuvent être énormes à une courte distance de la côte, ce qui entrave les interconnexions sous-marines qui sont présentées comme des alternatives dans le sous-secteur de l'électricité.

La *troisième caractéristique* est sa petite taille. Si l'on fait référence aux Grandes Antilles ou aux Antilles Majeures de plus de 8 000 km<sup>2</sup> et aux Petites Antilles, Antilles Mineurs ou Iles du Vent d'un peu plus de 5 000 km<sup>2</sup>, dans les deux cas leur taille et leur nombre d'habitants rendent difficile pour les entreprises privées d'investir dans le développement de son secteur énergétique. De plus, certaines alternatives de production d'électricité (biomasse, parcs solaires et photovoltaïques) sont peu pratiques ou signalent une limite dans leur généralisation.

La *quatrième caractéristique géographique* est la localisation des Antilles au confluent de plaques tectoniques actives. Cet emplacement génère des tremblements de terre récurrents, une activité volcanique constante et de fortes probabilités de formation de tsunamis. De même, sa proximité avec le méridien équatorial favorise la concurrence des cyclones.

Par conséquent, ces territoires sont très vulnérables aux catastrophes naturelles et lorsque ces types d'incidents se produisent, ils ont un impact sur le retard de ces territoires et, en particulier, sur des infrastructures essentielles pour ce secteur économique. De même, la situation géographique des Antilles a déterminé que pour le moment, et sauf cas particuliers, il existe un manque de ressources énergétiques fossiles commercialement attractives.

### **III. La sélection des cas et leur motivation : même espace, réalités différentes**

Les Antilles sont constituées par 32 territoires insulaires. Pour cette raison, j'utilise la méthode de recherche appelée étude de cas pour sélectionner deux exemples illustratifs au sein d'un ensemble identifié et appliquer une analyse déductive sur un problème particulier.

Les critères de sélection étaient : i) représenter la division des Antilles en grandes et petites ; ii) refléter la classification des Antilles en États et entités territoriales connexes ; iii) ne pas avoir production d'hydrocarbures, qui est une caractéristique dominante aux Antilles ; iv)

posséder une raffinerie comme variable à mettre en évidence dans un processus de transition énergétique; v) avoir un accès facile à des informations énergétiques fiables et actuelles ; et vi) signaler l'attractivité et l'utilité pour l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Europe en raison des universités dans lesquelles cette recherche est inscrite.

Les cas sélectionnés étaient la République Dominicaine et la Martinique. La République Dominicaine est un État des Grandes Antilles situé sur l'île d'Hispaniola, qu'elle partage à l'ouest avec Haïti dans un rapport de 3 pour 1. Cet État limite au nord avec l'océan Atlantique, à l'est avec le canal de la Mona et Porto Rico, et au sud avec la mer des Antilles ou la mer des Caraïbes<sup>17</sup>.

### Carte N°2. Localisation de la République Dominicaine aux Antilles



Source : Carte modifiée de Grajeda y Striped<sup>18</sup>

Son évolution historico-politique est marquée par quatre républiques et le maintien d'une organisation unitaire. Dans cette dernière république, qui est l'actuelle, et a commencé en 1996, la République Dominicaine a connu la concentration du pouvoir dans l'exécutif (Joaquín Balaguer avec 7 mandats présidentiels, Leonel Fernández avec 3 mandats et Danilo Medina réélu une deuxième fois) et dans les partis politiques (Parti Chrétien Social Réformateur Politicien et Libéralisation Dominicaine). Son président actuel est Luis Abinader du Parti Politique Révolutionnaire Moderne.

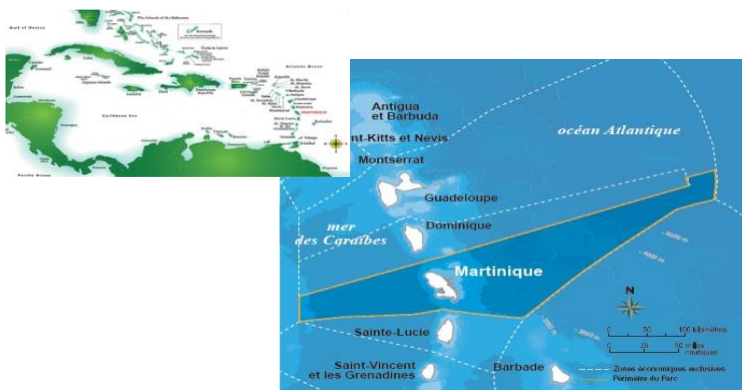
---

<sup>17</sup> Este Estado posee, además, ocho islas e islotes adyacentes, a saber: Sanoa, Beata, Catalina, Catalinita, Cayo Siete Hermanos, Islote Alto Velo y Cayo Levantado.

<sup>18</sup> Ted Grajeda and Candy Striped, 'Free Vector Maps', *Royalty Free Vector Maps*, En línea <freevectormaps.com>.

La Martinique, en revanche, appartient au groupe des petites Antilles, elle limite au nord avec la Dominique, au sud avec Sainte Lucie, à l'est avec l'océan Atlantique et à l'ouest avec la mer des Antilles ou la mer des Caraïbes.

### Carte N°3. Localisation de la Martinique aux Antilles



Source : Agencia francesa de biodiversidad<sup>19</sup> y Jean-Marc Lecerf y otros<sup>20</sup>.

La compréhension de son évolution historico-politique est plus complexe en raison des différents statuts administratifs qu'elle a eus au sein de la France et en raison de ses relations avec l'Union européenne. Deux périodes jalonnent l'histoire de la Martinique : la coloniale de 1635 à 1946 et, la de son intégration à la métropole de 1946 à nos jours.

En 1946, la Martinique est constituée en Département Français d'Outre-mer (DOM) avec un régime similaire à celui des départements métropolitains. En 1982, elle acquiert également le statut de région qui l'a transformée dans un Département et une Région

---

<sup>19</sup> Agencia Francesa de Biodiversidad, 'Le Parc naturel marin de Martinique est créé', 2017 <[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)>.

<sup>20</sup> Jean-Marc Lecerf and others, 'Martinica', En línea <[www.martinica-turismo.com](http://www.martinica-turismo.com)>.

Monodépartementale de Outre-mer (DROM)<sup>21</sup>. Enfin, en 2003, elle est tournée en Collectivité (unique) Territoriale de Martinique (CTM)<sup>22 y 23</sup>.

Concernant la Communauté Européenne et plus tard l'Union Européenne, l'application du traité de Rome de la CEE de 1957 pour ce type de territoire était d'abord floue. La Cour de Justice des Communautés Européennes est intervenue pour préciser que toutes les dispositions du traité et pas seulement celles mencionnées à l'art. 227-2 ont été pleinement mis en œuvre dans les DOM, bien que des mesures específicas puissent être envisagées pour ces territorios. En 1993, sept Régions Ultrapériphériques (RUP) ont été oficialmente reconocidas para la primera vez en tant que territorios conexos situés en dehors du continent européen, parmi lesquels figuraient les DOM français<sup>24</sup>.

Dans son histoire récente, les forces politiques prédominantes en Martinique sont les partis autonomistes et les partis indépendantistes, les assimilationnistes ont perdu force. De 2010 à 2015, le Parti Progressiste Autonome de gauche de la Martinique (PPM) était au pouvoir avec Serge Letchimy à la présidence de la Région Martinique. En 2016, avec le changement de statut de l'île, il est remplacé par Alfred Marie-Jeanne du Mouvement Indépendance de la

---

<sup>21</sup> *Los departamentos* gestionan aspectos sociales y territoriales, mientras que *las regiones* se encargan de misiones estratégicas y de la preparación de la colectividad para el futuro. Cfr. Daniel Justin, 'Guyane et Martinique: enjeux et défis de la collectivité unique', *Populations d'outre-mer. Transformation institutionnelles et action publique*, Informations sociales, 186 (2014), 98–107 (p. 102) <www.cairn.info> [accessed 18 September 2019].

<sup>22</sup> Las alternativas abiertas a los DROM de acuerdo con los arts. 73 y 74 de la Constitución (revisada) son: 1) bajo el régimen de identidad legislativa (Art. 73 de la Constitución): i) conservar las calidades de departamento y región (DROM) con sus respectivas instituciones; ii) conservar las calidades de departamento y región (DROM) pero instaurando una asamblea deliberativa única para las dos colectividades, o; iii) instituir un colectividad territorial única que sustituya al departamento y a la región con un órgano de deliberación único. 2) Bajo el régimen de especificidad legislativa: cambiar a una colectividad de ultramar (COM) (Art. 74 de la Constitución).

<sup>23</sup> El 7 de diciembre de 2003, el primer referéndum para convertirse en una colectividad territorial única (art. 73 de la Constitución) se realizó en Martinica. Contó con una participación del 40% y, de estos, el 50.5% votó en contra. Una segunda consulta fue el 10 de enero de 2010. Esta vez para indagar sobre la creación de una colectividad territorial de ultramar (COM) conforme al art. 74 de la Constitución. La participación se mantuvo (55.35%) y, de nuevo, la respuesta fue negativa (78.9%). El mismo mes, el día 24, una tercera consulta se llevo a cabo para determinar de nueva cuenta si se instauraba una colectividad territorial única en Martinica (art. 73 de la Constitución). Esta vez la respuesta fue afirmativa (57.5%), pero la participación del electorado se redujo considerablemente (36%).

<sup>24</sup> Inicialmente las siete RUP eran: los cuatro DOM franceses (Guyana, Martinica, Guadalupe y La Reunión), Azores y Madeira (Portugal) y las islas Canarias (España).

Martinique (MIM). Désormais, avec les élections de 2021, Letchimy revient au pouvoir à la tête du Conseil exécutif de la CTM.

## **Chapitre 2. Le tronçon conceptuel de l'expression transition énergétique**

Le concept de transition énergétique est généralement lié à l'idée de parvenir à une société énergétique plus propre et plus sobre, et dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, les deux mots qui le composent ont un caractère polysémique et ces deux mots et le concept lui-même sont constamment adjectifs.

### **I. Un concept contemporain qui a dû s'adapter**

Le concept de transition énergétique a émergé en Europe en 1980 dans le contexte de la Guerre Froide. A cette époque, l'objectif était de décourager le développement de l'énergie nucléaire et de proposer une alternative à la dépendance croissante au pétrole. La vulgarisation du concept a été donnée par différents mouvements sociaux à partir de 2005. Période où il a commencé à être lié à la lutte contre le changement climatique, la nécessité de réduire les gaz à effet de serre (GES), l'abandon des énergies fossiles et la remise en cause de l'appuie constante à la croissance économique.

La plupart des auteurs considèrent que la transition énergétique est un processus qui implique l'évolution vers un autre type de société énergétique. Cependant, récemment, certains chercheurs soutiennent que cette transition n'est qu'une étape intermédiaire d'une transition écologique. En tout état de cause, ce processus soulève des incertitudes telles que les sources et technologies à privilégier, l'augmentation possible du coût des services énergétiques, l'imprécision quant au moment de sa durée et de son achèvement, et la violation des droits de l'homme.

La transition énergétique actuelle demande une impulsion à son développement car ce n'est pas un processus naturel mais un processus dirigé qui se heurte au fonctionnement des sociétés capitalistes fondées sur la croissance de leurs économies. Dès lors, la participation



de l'État est indispensable, de plus, c'est l'État qui doit assurer l'approvisionnement énergétique au meilleur prix possible, garantir sa distribution et maîtriser son impact sur l'environnement ; auxquelles j'ajoute d'autres obligations moins évoquées comme celle d'assurer l'équité et l'accès universel à cette ressource par la population.

## **II. Un concept qui dépasse le cadre du secteur de l'énergie**

J'identifie 3 étapes dans le traitement de la transition énergétique actuelle. Dans la première, cette transition est identifiée à un changement du système énergétique ; dans la seconde, avec un changement de modèle énergétique ; et dans la troisième, avec un changement du modèle économique, social et politique majoritaire actuel.

Un système énergétique correspond à la manière dont l'énergie est obtenue, transmise et consommée. Or, pour la transition énergétique, les organisations internationales et les États focalisent leur attention sur les variations de la matrice, du mix ou du bouquet énergétique des territoires. La difficulté avec cette évaluation, en plus de réduire les implications de cette transition, est qu'il n'est pas clair si le remplacement total des fossiles (tous ?) est requis ou s'il est suffisant d'atteindre un pourcentage maximum de leur participation à ce mélange et en plus utiliser d'énergies renouvelables, de préférence non conventionnelles.

Bien qu'il n'existe pas de classification unique des sources d'énergie, la plus utilisée est celle des sources renouvelables et non renouvelables. Mais cette typologie est insuffisante pour justifier des politiques publiques qui privilégient la protection de l'environnement sans engendrer un plus grand sacrifice de compétitivité économique. Par conséquent, d'autres noms tels que l'énergie durable ou l'énergie propre sont utilisés. Ces notions permettent d'inclure l'utilisation du gaz naturel, de l'énergie nucléaire, voire du charbon avec des techniques améliorées de captage du CO<sub>2</sub> puisqu'elles impliquent toutes une réduction ou une maîtrise de la production de GES.

La transition énergétique comme changement de modèle énergétique est la position que j'adopte dans ma thèse. En effet, en plus de s'interroger sur les variations de la matrice énergétique des territoires, cette transition renvoie, entre autres, à l'évolution des politiques publiques du secteur et des alliances géopolitiques. Rappelons que le modèle énergétique d'un territoire implique au moins déterminer les caractéristiques dominantes de ce secteur dans un espace et une période spécifique, la conception de sa régulation locale et la réception des orientations internationales, la finalité qui guide ce système et les stratégies à suivre.

Parler de la transition énergétique du modèle énergétique d'un territoire du point de vue des acteurs publics, principalement des États, c'est se demander si ce qui motive réellement ce changement est la sécurité d'approvisionnement énergétique, la recherche d'indépendance énergétique ou la revendication de souveraineté énergétique. La sécurité énergétique se réfère fondamentalement à la capacité de satisfaire la demande d'énergie ; l'indépendance vise à atteindre l'autosuffisance ; et la souveraineté énergétique fait référence à la capacité de contrôle et de décision concernant la disponibilité et l'utilisation de ces ressources.

La compréhension plus large d'une transition énergétique est certes une tâche à suivre, mais pour le moment elle excède l'analyse proposée.

### **III. Un concept qui nécessite un traitement territorial diversifié**

La transition énergétique fait partie des théories de la transition. Elles étudient l'impact de la technologie sur le comportement des sociétés. La thèse est que lorsque des avancées technologiques sont présentées, elles se produisent rapidement ; tandis que son assimilation par la société prend un peu plus de temps, donc une période d'adaptation ou de transition différenciée qui varie selon les groupes de population.

Contrairement à ce qui précède, la littérature et l'analyse de la transition énergétique sont généralement faites dès et depuis les pays développés, omettant les dynamiques présentes

dans d'autres territoires, comme le manque d'accès aux services énergétiques et la prépondérance de la population en milieu rural, même l'insularité.

Peu d'auteurs insistent sur la nécessité d'interroger la transition énergétique à partir de situations territoriales spécifiques. Certains d'entre eux mettent l'accent sur les aspects qui marquent les différences des points de départ de ce changement entre les territoires (ex : infrastructures existantes, développement économique, topographie, réserves, potentiel énergétique et préférences culturelles). D'autres soulignent que le bouquet énergétique optimal n'est pas nécessairement le même pour tous les territoires en raison de la variation de la géographie, du climat, de la population, du degré d'urbanisation, du niveau de technologie, etc.

Ainsi, la transition énergétique se développe de manière inégale et à un rythme très lent. Ses problèmes sont également divers. Dans les pays développés, la préoccupation persistante est de savoir s'il faut ou non augmenter les taxes sur certains produits ou s'il faut ou non augmenter les charges sur la facture d'électricité. Dans la plupart des pays en développement, en revanche, la préoccupation principale est d'assurer un approvisionnement énergétique au coût le plus bas possible.

Dans le cas des Antilles, leurs caractéristiques géographiques (insularité, petite superficie et localisation), ainsi que d'autres particularités de chaque île, doivent être prises en compte.

### **Chapitre 3. La géopolitique de la transition énergétique et ses nouveaux paradigmes**

La géopolitique est décrite comme une étude de frontière ou limite car, bien qu'intégrée à une science sociale particulière, la géographie, elle est intimement liée à d'autres comme l'histoire, l'économie et les relations internationales.

#### **I. Approche au concept de géopolitique et proposition d'adaptation**

Les périodes qui sont prises comme référence pour l'étude de la géopolitique sont la géopolitique classique jusqu'aux années 80 et la géopolitique moderne ou la nouvelle géopolitique pour les années suivantes. À mon avis, un troisième moment clé est la fin de la guerre froide, puisqu'elle cesse d'être liée à des aspects idéologiques et à des acteurs étatiques particuliers.

Depuis le début du XXe siècle et jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, la géopolitique a justifié et expliqué la variation des frontières de certains États, en substance la nécessité de leur expansion. Ensuite, pendant la Seconde Guerre mondiale, le terme était lié à l'idéologie nazie. Pour cette raison, jusqu'aux années 1980, la géopolitique a été discréditée et rejetée en tant que science.

Certains de ses principaux représentants sont, à l'école allemande : Friedrich Ratzel (1844-1904), père de la géopolitique, qui influencé par les thèses naturalistes assimile l'État aux êtres vivants dans leur lutte pour un espace vital ; Rudolf Kjeller (1846-1922) qui a proposé le terme et l'a défini comme l'étude de l'État considéré comme un organisme géographique ou comme un phénomène spatial ; et Karl Haushofer (1869-1946) pour qui il existait un idéal commun (pan-idée) qui permettrait l'union du peuple germanique en une seule entité territoriale sous la même tutelle au-delà des frontières en vigueur.

De l'école française : Yves Lacoste (1929-) dont la définition de la géopolitique est la plus répandue et comprend les éléments suivants : i) rivalité entre acteurs, ii) lutte pour le pouvoir, iii) identification du territoire et iv) diversité des représentations à ce sujet. Et Jean Gottmann (1915-1994), réfugié ukrainien en France quelques années, qui a mis en évidence l'importance des territoires urbains comme espaces de concentration du pouvoir.

Et de l'école anglo-saxonne : H. J. Mackinder (1861-1947) qui défendait l'existence d'un pivot géographique ou d'un heartland mondial situé dans ce qu'il appelait lui-même l'Eurasie ; John Spykman (1893-1943) qui concentra son attention sur ce qu'il appelait le rimland ou l'anneau

qui entourait le heartland tracé par Mackinder ; et plus récemment Joseph Nye (1937-) et Robert Keahone (1941-) avec leurs théories de l'interdépendance complexe et du soft power.

En plus de ces approches, je souligne qu'aujourd'hui une analyse géopolitique implique trois approches : *une interdisciplinaire* puisqu'elle concerne des aspects géographiques et d'autres sciences sociales telles que l'histoire, les relations internationales, la sociologie et l'économie. *Une approche multi-scalaire* car ces études distinguent des échelles ou des domaines d'analyse. Et *une approche multidimensionnelle*, car plus que de considérer le territoire comme un espace physique, la géopolitique l'aborde comme un espace social, économique, urbain, etc.

Face à tout ce qui précède, j'entends la géopolitique comme l'étude d'un problème socio-politique qui nécessite sa localisation dans un territoire donné, et dont la proposition d'analyse ou de réflexion doit établir une ou plusieurs échelles et dimensions d'étude, et considérer plus d'une discipline des sciences sociales.

Par problèmes sociopolitiques, je veux dire que la question à traiter est liée et impacte les interactions entre les êtres humains et/ou entre les institutions ou organisations qu'ils créent. De plus, il doit s'agir d'un problème qui trouve son origine dans les représentations, les intérêts et/ou les convictions particulières et différenciées de ceux qui sont impliqués.

## **II. La géopolitique de l'énergie face à la géographie et à la géographie de l'énergie**

L'énergie est un sujet qui relève de la discipline géographique car elle dépend de la répartition et de l'organisation spatiale de ses sources, ainsi que des activités liées à ce secteur et des acteurs impliqués, qu'ils soient consommateurs, producteurs, voire acteurs extérieurs à la chaîne d'approvisionnement énergétique.

Il y a plusieurs textes qui exposent comment la géographie de l'énergie est née, mais il y en a moins qui placent cette sous-discipline au sein de la géographie et il n'y a des textes qui

exposent un dialogue entre les débuts et le développement de la géographie de l'énergie avec ceux de la géopolitique de l'énergie.

L'évolution de la géographie a pour tournant l'époque contemporaine, qui commence avec la Révolution Française de 1789. C'est au début de cette période qu'on cherche résolument à retrouver la précision et la crédibilité de la géographie, en la restituant du domaine fantaisiste auquel elle avait été reléguée au Moyen Âge (Ve-XIVe siècles) sous une vision théocentrique de cette matière.

La géographie de l'énergie et la géopolitique de l'énergie font partie de la géographie humaine et sont donc principalement influencées par le paradigme de l'historicisme. Il n'y a pas nonobstant de dépendance ni de relation hiérarchique entre eux, mais plutôt une influence mutuelle.

La géographie de l'énergie correspond à l'étude de la dimension spatiale de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie. Son émergence est facile à établir en raison du consensus qu'elle a eu lieu avec le texte Géographie de l'énergie écrit par le géographe français Pierre George en 1950. Cependant, son développement et son innovation ont été suspendus au cours de cette décennie et les avancées les plus notoires se sont produites jusqu'à ce que les années 1960. Puis les écrits se sont multipliés dans les années 1970, ce qui est attribué aux conséquences des deux premiers chocs pétroliers de 1973 et 1979, respectivement.

On constate que les années 2000 ont donné un nouvel élan à cette sous-discipline en raison de nouvelles préoccupations mondiales, principalement la lutte contre le changement climatique et la réponse du secteur énergétique, qui est identifié avec le processus communément appelé transition énergétique. Les études de géographie de l'énergie ne portent plus seulement sur les espaces précédemment liés à ces ressources, mais sur les espaces et les relations socio-écologiques et socio-techniques que ce type de ressources favorise.

Aborder l'émergence et l'évolution de la géopolitique de l'énergie est plus complexe. On prétend qu'il a commencé à la fin des années 1970 ou au début des années 1980, également motivé par les deux premiers chocs pétroliers. Dans les années 1990, cette approche a pris son essor en raison de la crainte d'une demande énergétique croissante, de la relance du débat sur l'épuisement du pétrole et de la fin de la Guerre Froide qui a permis à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché. De là, l'importance de la géopolitique de l'énergie s'accroît, *d'une part*, en raison de la relation qui s'est établie entre cette approche et la sécurité des États et, *d'autre part*, en raison de l'émergence et de la visibilité de (nouveaux) acteurs dans le secteur énergétique mondial.

Dans la géopolitique de l'énergie, prévaut une approche globale qui met en évidence l'interdépendance des États, ainsi qu'une vision stratégique qui met l'accent sur la garantie de la sécurité d'approvisionnement énergétique. Sans pour autant exclure les études nationales ou locales liées aux problèmes liés à ces échelles.

Et on distingue deux pentes dominantes : i) la géopolitique traditionnelle, conventionnelle ou pétrolière, et ii) la géopolitique alternative, celle des énergies renouvelables ou celle de la transition énergétique. La géopolitique du pétrole a deux enjeux actuels qui sont et seront déterminants pour les études futures. *Le premier*, l'injection sur le marché de nouvelles ressources énergétiques fossiles non conventionnelles. *Le second*, la découverte de nouvelles réserves de gaz naturel et le retour du charbon.

La géopolitique de la transition énergétique a pour paradigmes qui marquent son développement, à l'échelle internationale : i) la maîtrise des technologies et des valeurs ajoutées de ce nouveau marché ; ii) l'accès aux minéraux de terres rares nécessaires comme intrants ; iii) les nouveaux cyber-risques dus à la nécessité de relier ces nouvelles technologies à des systèmes énergétiques interconnectés et ; iv) les transformations des relations entre les États et le repositionnement de ces derniers, principalement dus à la réduction ou à la création de nouvelles dépendances énergétiques entre les pays, la génération de nouvelles ententes de coopération et les changements dans les instruments de pression diplomatique tels que les embargos. Et au niveau national : i) la concurrence de ces

technologies avec d'autres usages du sol ; ii) la variation dans la répartition des pouvoirs administratifs et la modification des synergies avec les politiques locales ; iii) l'impact sur le modèle de développement des États ; iv) le désaccord social sur la mise en œuvre de cette transition ; et iv) les nouveaux effets sur les droits de l'homme, par exemple, dans la réduction des emplois issus de l'industrie pétrolière et de ses dérivés.

### **III. La géopolitique de la transition énergétique appliquée au cas des Antilles**

Presque tous les textes n'abordent qu'indirectement la géopolitique des Antilles, puisqu'il y a une approche continentale du sujet. Les Amériques sont bien identifiées et au sein de ces deux segments se distinguent : l'Amérique du Nord et l'Amérique latine et les Caraïbes. Soit la géopolitique des Amériques est abordée de manière générale sans distinction de régions.

Dans les textes consacrés à la géopolitique de l'Amérique latine et en général dans les textes d'Amérique latine, l'accent est mis sur l'héritage colonial de cet espace géographique, les processus d'indépendance et de consolidation des États, l'influence des États-Unis dans la région, les conflits de délimitation des frontières, les difficultés des processus d'intégration régionale, l'instabilité des démocraties régionales, le développement économique et les inégalités, et l'organisation des territoires.

Ce n'est que depuis 2005 que la question énergétique est prise en compte, notamment pour déterminer si cette ressource est un facteur d'intégration et de coopération ou un facteur de conflit, principalement dans le sud du continent. De même, ces textes s'intéressent au rôle du Venezuela, aux conséquences du retour de certains États sur la possession et l'administration de leurs ressources naturelles, notamment énergétiques, et aux entreprises qui les exploitent. Des analyses qui correspondent en réalité plus à une perspective géopolitique.

Bien que mineures, il existe quelques références spécifiques à la géopolitique énergétique en Amérique latine. Dans ce cas, les textes portent sur le pétrole et donc sur les pays de la région qui le produisent, sur l'influence du marché international de cette ressource sur l'économie des États de la région, et sur l'approvisionnement de certains pays, notamment les États-Unis.



Cependant, dans les années 2010, il y a une lacune dans l'analyse de la géopolitique de l'énergie en Amérique latine et il n'y a pas de documents liés à la géopolitique de la transition énergétique dans la région.

Le scénario est quelque peu différent par rapport à la géopolitique des Antilles et à sa géopolitique énergétique. Les thèmes abordés ont été autres et, à quelques exceptions près, il y a un manque marqué d'écrits sur la géopolitique de l'énergie et la géopolitique de la transition énergétique de ces territoires dans leur ensemble.

Concernant la géopolitique des Antilles, qui est également abordée sous la rubrique de la géopolitique des Caraïbes, les sujets les plus abordés sont : la colonisation, l'influence des anciennes métropoles dans le développement de leurs anciennes colonies et la référence à la néocolonisation par les États-Unis. En plus des thèmes traditionnels, les textes plus récents sur la géopolitique des Caraïbes incluent : i) le traitement des différences dans les régimes et le statut politique des îles ; ii) la variété des identités culturelles ; iii) les difficultés dues à la densité de population, à l'urbanisation croissante et à la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation ; et iv) de nouvelles formes de développement économique afin de remplacer l'économie de plantation par le tourisme, les zones franches et l'économie de services.

De même, du fait de sa situation géographique et d'une comparaison avec la Méditerranée européenne, des réflexions posées sont : i) le trafic de marchandises, principalement de drogue, ii) les liens du terrorisme avec les paradis fiscaux et iii) la migration illégale. Enfin, on constate que la question des menaces environnementales a repris force, d'abord en termes de cyclones, de séismes et d'activité volcanique périodique, mais aussi en termes d'effets du réchauffement climatique sur ces territoires insulaires.

Concernant la question énergétique, et sous la domination de la géopolitique pétrolière, il n'y a qu'une brève référence à l'importance des Caraïbes comme zone de transit pour l'approvisionnement en pétrole des États-Unis. Cela contraste un peu avec les publications des années 2010, où dans le contexte de la géographie et de la géopolitique de la transition vers les énergies renouvelables, de nouveaux enjeux pour la Caraïbe commencent à être

pointés. De nombreux auteurs coïncident en qualifiant ces territoires d'espace propice pour être un laboratoire de projets de cette nature.

De même, certaines difficultés ont été identifiées pour le développement de technologies d'énergies renouvelables non conventionnelles telles que : i) les limites qui découlent de la géologie et de la localisation de ces territoires (ex. ex. destination spécifique pour le développement de complexes touristiques, pour l'agriculture ou pour l'élevage); ii) la petite taille des marchés qui décourage la réalisation de projets ; iii) la nécessité d'adapter l'infrastructure à la fois des réseaux de raccordement et de la fourniture de batteries pour stocker ce type d'énergie ; et iv) la variété des statuts politiques qui rend difficile l'uniformité du marché.

Bien que je n'aie pas trouvé de référence où le concept de géopolitique de transition vers les énergies renouvelables est expressément utilisé dans le cas des Caraïbes ou des Antilles, je souligne le texte de Sukup<sup>25</sup> qui indique que l'exploitation locale des énergies renouvelables non conventionnelles est un changement qui doit s'accompagner d'un accroissement de la rationalisation des ressources énergétiques, de la mise en place d'accords avec les pays voisins et d'une meilleure utilisation de l'aide étrangère, notamment européenne.

## **PREMIÈRE PARTIE. SITUATION ÉNERGÉTIQUE DES ANTILLES**

Faire le point sur la situation énergétique des Antilles n'est pas une tâche facile. Sa contribution réduite à ce secteur au niveau mondial a des effets sur le traitement accordé à cette sous-région dans les statistiques énergétiques, sur la difficulté d'accéder à des données énergétiques actualisées pour ses territoires et sur la rareté de la bibliographie académique des études systématiques du secteur énergétique tant de l'ensemble des territoires qui composent cet espace géographique, ainsi que de leurs territoires considérés individuellement.

---

<sup>25</sup> *Les Caraïbes face aux défis de l'avenir* (France: Publibook, 2013), p. 127 y ss.

## Chapitre 4. Invisibilité des Antilles dans la sphère énergétique régionale et mondiale

L'inclusion des Antilles dans les modèles énergétiques globaux et régionaux correspond à une insertion par absorption qui les rend invisibles en la matière. *D'abord* par le traitement que leur réservent les différentes entités internationales chargées de présenter ces scénarios énergétiques et par la manière dont les statistiques sont présentées, en privilégiant les hydrocarbures. Et *d'autre part*, parce que les entités qui traitent les données énergétiques ne se soucient pas de collecter ou de mettre à jour les données des États et entités territoriales connexes des Antilles, un fait qui montre également le manque d'intérêt des collectivités locales à contribuer et faire connaître ce type d'information.

### I. Rejet des Antilles dans les statistiques énergétiques

Au niveau international, il existe 4 entités clés pour consulter les statistiques énergétiques : l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), les Nations Unies (NU), la Banque Mondiale (BM) et le Conseil Mondial de l'Énergie (CME). Tous, sans exception, incluent les Antilles dans des segments régionaux plus larges sans donner d'explication de leur préférence.

**Tableau N°3. Division régionale en matière d'énergie adoptée par certaines entités**

Organisation	Regroupement régional
AIE	6 segments régionaux : Afrique, <b>Amériques</b> , Asie, Chine, Moyen-Orient, Europe et Eurasie.
NU	6 segments régionaux : Afrique, Asie, <b>Amérique du Nord</b> , Amérique du Sud, Europe et Océanie
BM	6 segments régionaux : Asie de l'Est et Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud et Afrique subsaharienne
CME	8 segments régionaux : Afrique, Asie de l'Est, Europe, <b>Amérique latine et Caraïbes</b> , Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord, Asie centrale et du Sud et Asie du Sud-Est et Pacifique.
IEA U.S.	6 segments régionaux d'intérêt, hors Antilles : Mer Caspienne, mer de Chine orientale, mer Méditerranée orientale, mer de Chine méridionale, Afrique et Moyen-Orient et Nord
BP plc	6 régions : Amérique du Nord, <b>Amérique du Sud et centrale</b> , Europe et Eurasie, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique

Source : Élaboration propre

## **II. Difficultés de collecte des données énergétiques des Antilles**

Au niveau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, 3 organismes traitent les données énergétiques des territoires des Antilles : l'Organisation Latino-américaine de l'Énergie (OLADE), le Système d'information Énergétique des Caraïbes (CEIS) et la Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des NU (CEPALC). Tous ont des limitations concernant la collecte de ces données, soit en raison de leur couverture géographique, soit en raison des objectifs avec lesquels elles ont été conçues.

De même, il convient de souligner que presque aucun des territoires insulaires connexes des Antilles ne communique ses données énergétiques à ces trois organisations. Dès lors, la division et le traitement différencié des territoires des Antilles sont palpables dans les informations disponibles sur ce secteur.

L'OLADE est la seule organisation régionale d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'occupe du secteur énergétique dans son ensemble. De plus, elle compte un nombre important d'États membres de ce segment régional (27) dont 7 appartiennent aux Antilles (Barbade, Cuba, Grenade, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine et Trinité-et-Tobago).

Le rôle que joue l'OLADE dans la consolidation des données énergétiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes est très important. Cette organisation constitue une référence pour d'autres entités, telles que la CEPALC, qui adaptent ensuite les données à d'autres organisations ayant une couverture plus large, telles que NU.

Le travail de collecte de données énergétiques n'est pas facile. D'après les entretiens réalisés avec le personnel de l'OLADE, les problèmes les plus courants sont le changement continu des personnes de liaison et le manque de formation de leurs remplaçants. D'autres difficultés sont l'altération de la structure organique de l'État, c'est-à-dire la création, le regroupement et/ou la duplication des organes liés au secteur énergétique ; et, en ce qui concerne particulièrement les Antilles, l'absence de structure organique du secteur, l'absence répétée

de collecte de données et la défense du secret de l'information, revendiquant la protection de la sécurité nationale.

De son côté, le CEIS cherche à se positionner comme le bras d'information énergétique de la Caraïbe, mais il ne fonctionne pas comme une base de données énergétique pour cet espace géographique. Ceci dans la mesure où leurs publications sont restreintes et les plateformes disponibles portent sur des sujets précis. Le CEIS fonctionne grâce aux contributions de 18 territoires membres. Parmi ceux-ci, 16 appartiennent aux Antilles (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, îles britanniques, îles Caïmans, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et- les Grenadines, Trinité-et-Tobago et les îles Turques et Caïques).

La CEPALC aborde également la question de l'énergie au niveau régional. Sa publication par excellence est l'Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui consacre une section aux indicateurs du secteur de l'énergie dans les statistiques environnementales. Par rapport aux Antilles, la CEPALC se limite à prendre les données énergétiques fournies par l'OLADE.

## **Chapitre 5. Données énergétiques obsolètes et manquantes pour les Antilles**

Les informations les plus récentes, complètes et disponibles datent de 2018 et correspondent aux statistiques énergétiques de NU 2020. Cela signifie qu'il y a un décalage de trois ans dans l'analyse des informations. De plus, on constate le manque de nombreuses données énergétiques pour les territoires des Antilles et le fait qu'une grande partie de celles-ci reposent sur des estimations de cet organisme. De même, il y a une absence quasi totale d'informations énergétiques des entités territoriales liées à cet espace.

### **I. L'approvisionnement énergétique des Antilles : le contraste de leurs chiffres par rapport au segment régional où ils s'insèrent et au monde**

Selon les NU, l'approvisionnement énergétique des Antilles en 2018 était de 2,009 PJ. Cela représentait donc 1.71 % de l'offre du segment régional dans lequel il est inclus (Amérique du Nord), qui a atteint une valeur de 117,056 PJ et 0.34 % de l'offre mondiale, qui a atteint 576,588 PJ. Ces tendances de la participation des Antilles à l'approvisionnement énergétique régional et mondial se répètent depuis les années 1990 et reflètent que ces territoires contribuent pour une très faible part.

Concernant l'approvisionnement énergétique des Antilles, il est passé entre 1990 et 1995 de 1,326 PJ à 1,251 PJ. Mais entre 2000 et 2010, l'augmentation était constante et dépassait 300 PJ sur chaque période de cinq ans. Cette courbe ascendante est cassée à partir de 2010, où l'approvisionnement n'a progressé que d'un peu plus de 100 PJ, tendance qui se poursuit pour 2015 avec une augmentation minimale de 10 PJ. Cela signifie que, si les chiffres sont maintenus, le quinquennat 2020 sera la première fois qu'il y aura une diminution de l'approvisionnement énergétique de la sous-région.

Cependant, ces chiffres sont inexacts puisque le manque de précision des données énergétiques de cinq États persiste : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, qui depuis les années 1990 ont toujours été des estimations des NU. Et en ce qui concerne les entités territoriales connexes de la sous-région, la règle est que dans le meilleur des cas de telles estimations sont disponibles. Cette situation est surmontée depuis 2015 pour les Bermudes, Curaçao, les îles Caïmans et Montserrat.

Individuellement, les États de Trinité-et-Tobago, Cuba et la République Dominicaine sont, dans cet ordre, ceux qui disposaient de l'approvisionnement énergétique le plus élevé en 2018. La différence est que seule la République Dominicaine a tendance à poursuivre cette augmentation, tandis que les deux autres États ont diminué leur demande énergétique. De même, on en déduit que les Bahamas, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, les Bermudes et les îles Caïmans ont également tendance à augmenter leurs approvisionnements. Et, dans le cas de Porto Rico, cet État a doublé sa demande énergétique de 2010 à 2015, mais pour 2018 il y a une estimation de réduction, bien que dans des proportions plus modestes.

En ce qui concerne les entités territoriales connexes des Antilles, une apparente stabilité se dessine. Bien que le cas de Curaçao se démarque, qui a connu une diminution de près de la moitié de son approvisionnement énergétique de 2015 à 2018. Ce fait s'explique par l'incendie qui s'est produit dans la raffinerie de l'État à cette période et le manque de disponibilité de pétrole brut par le Venezuela. PDVSA étant le locataire de l'usine visée depuis 1985.

La systématisation des composantes de l'approvisionnement énergétique des Antilles permet d'apprécier avec quelles sources d'énergie ces territoires approvisionnent leur demande. La production d'énergie primaire des Antilles est très faible et il existe une forte dépendance vis-à-vis des importations. Seuls 7 des 13 États des Antilles déclarent cette production (Barbade, Cuba, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago) ; ainsi que seulement 3 des 12 entités territoriales connexes pour lesquelles des informations sont disponibles (Aruba, Bermudes, Curaçao et Porto Rico).

D'autre part, il est notoire que 78% de la production d'énergie primaire des Antilles est détenue par un seul État : Trinité-et-Tobago, qui concentre 97% de sa production dans les gaz, majoritairement du gaz naturel. Les sources d'énergie primaire aux Antilles sont variées, mais très rares. Tous les territoires rapportent un chiffre d'importation qui dans de nombreux cas coïncide ou est proche de celui de leur approvisionnement énergétique total. Pour 2018, le territoire avec la plus forte importation de produits énergétiques était la République Dominicaine avec 25 % des importations totales en provenance des Antilles. Ils sont suivis, dans leur ordre, par Curaçao (17 %), Cuba (10 %), Trinité-et-Tobago (12 %) et la Jamaïque (9,5 %).

Concernant les exportations d'énergie primaire, Trinité-et-Tobago exporte six fois ce qu'elle importe et à Curaçao, les exportations équivalent à 49% de ses importations. Hormis ces 2 cas, les chiffres d'exportation des Antilles sont très faibles voire nuls. Seuls 5 des 25 territoires de la sous-région pour lesquels des informations sont disponibles ont ce type de commerce (Barbade, Cuba, Jamaïque, Trinité-et-Tobago et Curaçao).

## **II. Détail de la production et du commerce d'énergie aux Antilles : la forte dépendance aux hydrocarbures**

Il n'y a pas de production de charbon aux Antilles et seuls 4 États importent ce produit : les Bahamas, Cuba, la Jamaïque et la République Dominicaine. Parmi ceux-ci, la République Dominicaine est le plus gros importateur, la raison étant la mise en service de la centrale thermoélectrique de Punta Catalina.

Concernant le pétrole, seuls 3 États des Antilles le produisent, dans leur ordre : Trinité-et-Tobago, Cuba et la Barbade. Alors que seulement 5 territoires l'importent : Cuba, la Jamaïque, la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago et Curaçao ; étant Curaçao le plus grand importateur avec 3 250 MT. Ceci est étroitement lié aux raffineries de la sous-région.

En 2010, il y avait 13 raffineries aux Antilles, alors qu'au début de 2019, ce total est tombé à 10. Sans aucun doute, la crise politique vénézuélienne a eu un impact sur la situation des raffineries des Antilles et cela explique également la baisse des importations de brut par rapport aux années précédentes.

Actuellement, 6 territoires des Antilles ont des raffineries, 4 États et 2 entités liées : Cuba, la Jamaïque, la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago, et Curaçao et la Martinique. Avec ces informations, on peut conclure que 5 des territoires des Antilles qui importent du pétrole ont des raffineries, auxquelles il faut ajouter la Martinique, une entité territoriale connexe qui manque d'informations dans les statistiques énergétiques 2020 des NU.

Au lieu de cela, ce qui existe, c'est une dépendance de ces territoires vis-à-vis des produits pétroliers. Les plus importés sont, dans l'ordre : fioul lourd (*fuel, fueloil* ou combustóleo en espagnol), gazole (*diésel, gasoil* ou gasóleo en espagnol) et essence à moteur (gasolina en espagnol). Étant la République Dominicaine, Cuba, Curaçao et la Jamaïque les plus gros importateurs.



L'utilisation de gazole et d'essence pour les automobiles est connue, mais on ignore généralement que le fioul lourd et le gazole sont utilisés pour la production d'électricité. Bien qu'il ne soit pas idéal, le gazole est une option moins polluante que le fioul pour la production d'électricité, cependant, aux Antilles l'utilisation de ce dernier prévaut car il est moins cher.

J'insiste sur la participation des Antilles aux importations totales de fioul et de gazole par rapport au segment nord-américain dans la mesure où ce n'est que dans ce cas que leurs chiffres ont un poids significatif. En 2018, l'Amérique du Nord a importé 28,465 MT de fioul et les Antilles ont importé 6,192 MT pour cette année-là, ce qui signifie que les Antilles ont concentré plus de 20 % du total de ces importations. En ajoutant que les données d'importation de ce produit ne sont pas complètes dans tous les territoires des Antilles, de sorte que ce pourcentage pourrait augmenter.

Quelque chose de similaire se produit avec les chiffres des importations de gazole. Le segment Amérique du Nord a déclaré des importations totales de 38,272 MT et les Antilles ont rapporté 5,105 MT, ce qui représente près de 15 % du total et, encore une fois, j'insiste sur le manque d'informations sur certains de leurs territoires.

De leur côté, les chiffres du gaz naturel pour 2018 reflètent que seuls 3 territoires des Antilles le produisent : la Barbade, Cuba et Trinité-et-Tobago. La production de Trinité-et-Tobago (1'400,178 TJ) représente près de 98 % de la production sous-régionale (1'439,034 TJ). Mais cette production n'équivaut qu'à un peu plus de 3% de celle du segment régional nord-américain (43'343,984 TJ) et n'atteint même pas 1% de la production mondiale (152'983,826 TJ).

Enfin, en termes de production de biocarburants aux Antilles, elle est très faible et concentrée sur certains territoires. Les biocarburants solides les plus largement utilisés sont : le bois de chauffage, le charbon de bois et la bagasse de canne à sucre. En 2018, Haïti était le territoire qui utilisait le plus de bois de chauffage (143,143 TJ), suivi de loin par la République Dominicaine (10,667 TJ), Cuba (8,805 TJ) et la Jamaïque (5,006 TJ). L'utilisation du bois de chauffe en Haïti représente près de 85 % de la production totale de ce biocarburant aux

Antilles. De même, l'utilisation majoritaire du charbon de bois aux Antilles concerne les mêmes territoires.

La bagasse de canne à sucre, en revanche, est utilisée dans 7 territoires des Antilles : Cuba domine largement la production de cette ressource (48,463 TJ), suivie de la République Dominicaine avec 11,514 TJ, de la Jamaïque avec 1,544 TJ, d'Haïti avec 998 TJ et de la Barbade avec 539 TJ. Concernant l'utilisation d'autres déchets tels que les déchets industriels et/ou municipaux, leur utilisation est sous-estimée aux Antilles.

### **III. Consommation et usages énergétiques aux Antilles : la prédominance du secteur des transports sur le secteur industriel**

Parmi les États des Antilles qui consomment le plus d'énergie figurent : Trinité et Tobago avec 490 PJ et un peu plus loin la République Dominicaine avec 254 PJ et Cuba avec 240 PJ, cette dernière suivie de loin par Haïti avec 141 PJ. D'autre part, parmi les entités territoriales connexes de cette sous-région qui déclarent plus de consommation d'énergie figurent, avec des chiffres plus modestes, Porto Rico avec 49 PJ et, plus éloigné encore, Curaçao avec 29 PJ.

Concernant la consommation totale d'énergie, je souligne le cas de Trinité-et-Tobago, qui atteint une consommation totale d'énergie de 490 PJ, chiffre qui représente 35% de la consommation totale d'énergie des Antilles. Un aspect qui attire l'attention est que 78 % (371 PJ) de cette consommation correspond à des usages non énergétiques, comme c'est le cas des lubrifiants, des mastics, des revêtements routiers et des solvants.

Selon les données énergétiques disponibles pour 2018, les Antilles dépensent plus d'énergie pour les transports que pour le développement des industries. Quelques exceptions à cette évaluation sont Cuba, qui alloue 137 PJ à l'industrie et 16 PJ pour le transport ; Trinité-et-Tobago 52 TJ contre 35 PJ ; et la Jamaïque 45 PJ contre 35 PJ respectivement. De même, il s'avère que 6 des 13 États de cette sous-région ne déclarent aucune consommation d'énergie

industrielle (Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, de Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines). Au contraire, Cuba, la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago et la Jamaïque sont, dans l'ordre, les États qui allouent le plus d'énergie à ce secteur.

Cet ordre varie par rapport au secteur des transports. Dans ce cas, la République Dominicaine (103 PJ) est en tête de la consommation la plus élevée suivie de Trinité-et-Tobago (35 PJ), de la Jamaïque (35 PJ) et d'Haïti (20 PJ). Enfin, les États qui allouent le plus d'énergie à d'autres usages sont Haïti avec 108 PJ, Cuba avec 82 PJ et la République Dominicaine avec 75 PJ.

#### **IV. Filière électricité : une transition énergétique qui ne délaisse pas les énergies fossiles**

L'approvisionnement en électricité comprend la production, le transport et la distribution d'énergie électrique. Dans cette thèse, je me concentre sur la production d'électricité, qui est le sous-secteur qui a reçu le plus d'attention des statistiques énergétiques. Par ailleurs, l'analyse de sa matrice permet d'évaluer, *d'une part*, la participation des énergies renouvelables non conventionnelles, un point central dans la transition énergétique d'un territoire ; et, *d'autre part*, l'accès à ce service, un aspect également clé pour une compréhension large de ce processus.

La capacité électrique installée aux Antilles reste largement dominée par les énergies fossiles. Pour 2018, cette capacité était de 24,481 MW et 91 % (22,482 MW) était concentrée dans des centrales thermoélectriques tributaires à combustibles fossiles. L'hydroélectricité était la deuxième source d'électricité avec la capacité installée la plus élevée avec une part de 3.6 % (886 MW). Les parcs éoliens et solaires n'ont atteint respectivement qu'une participation de 2% et 2.4%.

Les 5 territoires des Antilles avec la capacité électrique installée la plus élevée sont, dans l'ordre : Cuba avec 6,661 MW, Porto Rico avec 6,265 MW, la République Dominicaine avec 5,278 MW et Trinité-et-Tobago avec 2,156 MW. Et le pionnier de l'hydroélectricité est la

République Dominicaine avec 617 MW, suivie à une certaine distance par Porto Rico avec 99 MW, Cuba avec 66 MW et Haïti avec 61 MW.

À la pointe de l'énergie éolienne se trouve la République Dominicaine avec 183 MW, ainsi que Porto Rico avec 101 MW et la Jamaïque avec 102 MW. Et avec la plus grande capacité installée en énergie solaire sont : la République Dominicaine avec 203 MW, Porto Rico avec 165 MW et Cuba avec 103 MW. En 2018, le seul territoire des Antilles qui a signalé une capacité électrique installée différente de celles déjà mentionnées était la République Dominicaine avec 3 MW issus de sa centrale à biomasse.

La consommation des centrales de production d'électricité et les pertes du système ont un impact significatif sur le chiffre qui est rapporté comme consommation finale totale aux Antilles. Dans ce cas, les pertes sont à la fois techniques, c'est-à-dire de transport et de distribution électriques ; comme non techniques, principalement le vol. L'énergie produite mais non utilisée par les utilisateurs représente plus de 20 % (20,585 gigawattheures sur 86 864). Dans ce poste, Haïti est un cas à part puisque l'île dépense plus pour la production et les pertes d'électricité (652 gigawatts) que pour l'électricité réellement consommée par les utilisateurs (429 gigawatts). Dans le même temps, il existe des cas où ces pertes n'atteignent pas 10 % de la consommation d'électricité, comme aux Bahamas, à la Barbade, à Trinité-et-Tobago, aux îles Caïmans et aux îles Turques et Caïques.

Les systèmes électriques des Antilles ont au moins 3 autres particularités. *La première* est qu'il n'y a pas d'interconnexion ni d'échange électrique entre ces territoires ou entre eux et les systèmes électriques continentaux. *La seconde* est que l'accès à l'électricité est inférieur de plus de dix points de pourcentage au segment de l'Amérique latine et des Caraïbes et au groupe des Petits États des Caraïbes<sup>26</sup>. Cette différence est due au faible pourcentage d'accès à l'électricité en Haïti (44.4 %), même s'il faut également tenir compte du fait que 10 des 19

---

<sup>26</sup> Se recuerda que el segmento subregional correspondiente a Pequeños Estados del Caribe está integrado por Antigua y Barbuda, Bahamas, Barbados, Belice, Guyana, Surinam, Dominica, Granada, Jamaica, San Cristóbal y Nieves, Santa Lucía, San Vicente y las Granadinas, y Trinidad y Tobago. Dejando por fuera a Cuba, República Dominicana, Haití y a todos los territorios vinculados de ese espacio geográfico. Cfr. Banco Mundial Banco Mundial - BM, 'Datos de libre acceso del Banco Mundial', *Datos*, En línea <<https://datos.bancomundial.org>>.

entités territoriales concernées dans cette sous-région manquent de données concernant cette rubrique. *Le troisième* est les pourcentages élevés d'accès à l'électricité de la population urbaine et rurale qui se produisent.

## **Chapitre 6. Le reflet de l'hétérogénéité des îles dans le secteur de l'énergie**

L'organisation du secteur de l'énergie en République Dominicaine et en Martinique reflète le statut politique de chacune de ces îles. La gestion centralisée de ce secteur a été recherchée en République Dominicaine, tandis qu'en Martinique, l'influence de l'Union Européenne et de la France a été permanente. Malgré ce qui précède, dans le premier cas, la coordination des entités qui dirigent ce secteur n'a pas été réalisée et, dans le second, des opportunités pour sa gestion plus autonome ont été manquées.

### **I. Les organes directeurs et les principales orientations réglementaires du secteur de l'énergie en République Dominicaine**

Les organes directeurs du secteur de l'énergie en République Dominicaine sont le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) et la Commission Nationale de l'Énergie (CNE). Le MEM est chargé de la tutelle administrative des organes du secteur, c'est-à-dire, de la gestion administrative et de la promotion des politiques publiques ; et le CNE du plan national de l'énergie (PEN) et les plans stratégiques indicatifs de chaque sous-secteur, ainsi que le cadre réglementaire pour le développement durable du secteur et l'administration des incitations au développement des sources d'énergie renouvelables.

Pour sa part, les piliers réglementaires du secteur de l'énergie en République Dominicaine sont : 1) la Loi Fiscale 112-00 sur les Hydrocarbures, 2) la Loi Générale sur l'Électricité 125-01, 3) la Loi 57-07 sur les Incitations aux Sources d'Énergies Renouvelables avec leurs réformes et réglementations respectives, et, désormais, 4) le texte du Pacte National pour la Réforme du Sous-secteur de l'Électricité de 2021. A ces lois et à cet accord s'ajoutent les dispositions constitutionnelles, le PEN 2004-2015 avec sa révision 2010-2025, le Plan de Développement Économique Compatible avec les Changements Climatiques (PDECCC) de

2001, la Stratégie Nationale de Développement (END) 2030 de 2012, et le Plan National Pluriannuel du Secteur Public (PNPSP) 2017-2020. En outre, certains sous-secteurs de l'énergie ont leurs propres plans supplémentaires.

Le sous-secteur de l'électricité est le plus développé et ses organes directeurs sont la Corporation Dominicaine des Entreprises d'Électricité de la République Dominicaine (CDEEE), la Surintendance de l'Électricité (SIE) et l'Organe de Coordination (OC) du système électrique interconnecté (SENI). Le développement électrique de la République Dominicaine a commencé en 1928 avec la Santo Domingo Electric Company de capital américain. Puis en 1954, sous l'influence de Trujillo, ce sous-secteur a été déclaré d'intérêt national, laissant la toute récente Société Dominicaine d'Électricité (CDE) en charge de la fourniture d'électricité (production, transport et distribution).

Dans les années 90, les réformes fondamentales ont commencé. Les parties privées ont été invitées à participer en tant que producteurs privés indépendants (IPP), dans le cadre du régime des contrats d'achat d'électricité (PPA). Comme cette réforme n'était pas suffisante pour attirer les investissements privés, l'intégration verticale de ce sous-secteur a été dissoute alors que Leonel Fernández (1996-2000) était au pouvoir. La Loi 141-97 a ouvert un processus de capitalisation pour les entreprises publiques, dont la CDE.

Pour 1999 et avec les actifs de CDE, deux sociétés de production (EGE Haina, avec deux sociétés américaines Seaboard Corporation et Enron Caribe Ltd., et EGE Itabo, avec Gener SA et Coastal Power Corporation) et trois sociétés de distribution (EDENORTE et EDESUR avec la société espagnole Unión Fenosa et EDEESTE avec l'américain AES Corporation) sont devenus mixtes. L'État n'a réservé que les activités de production hydroélectrique et de transport d'électricité. Immédiatement, sous le mandat de Hipólito Mejía (2000-2004), La loi Générale sur l'Électricité 125-01 a été approuvée, avec laquelle les parties privées ont été invitées à participer de manière autonome à la production et à la distribution par le biais de contrats de concession ou de licences ; une fois de plus, l'État a réservé la production et le transport hydroélectriques ; la Commission Nationale de l'Énergie (CNE) a été créée ; et le CDE a été remplacé par le CDEEE.

Avec Leonel Fernández (1996-2000, 2004-2008 et 2008-2012) de nouvelles réformes ont été produites, entre autres, la création de la Société Dominicaine de Transmission (ETED) et de la Société Dominicaine de Production d'Hydroélectricité (EGEHID) et la reprise d'EDEESTE. En 2013, le MEM a été créé. Et compte tenu de la crise persistante de la filière en 2014, un pacte électrique a été appelé entre ses acteurs, lequel a été signé jusqu'en février 2021.

En revanche, les sous-secteurs des hydrocarbures et des énergies renouvelables manquent de loi-cadre et font état d'une forte dispersion institutionnelle. Dans le sous-secteur des hydrocarbures, 7 zones ont été établies avec des gisements éventuels, même sans les résultats escomptés. A l'origine, et à l'exception d'une partie du diesel, REFIDOMSA-PVD fournissait tous les besoins en produits pétroliers. Cependant, en 2004, la raffinerie ne répondait qu'à 24% de cette demande et le reste était approvisionné par des importations de produits finis.

De son côté, l'industrie du gaz naturel est arrivée en République Dominicaine en 2003 avec la société AES Dominicana. Et en 2020, le gaz naturel représentait 32.8% de la matrice électrique. Cependant, il n'existe aucune réglementation sur son importation, sa commercialisation ou sa distribution.

En revanche, seuls une partie des générateurs électriques d'EGE Haina (comme la centrale de Barahona en 2001 – 53.6 MW) et d'EGE Itabo, aujourd'hui avec la participation d'AES Dominicana (avec Itabo I depuis 2002 - 128 MW et II depuis 2003 - 132MW) utilisent du charbon. La participation de ce produit dans la matrice électrique de la République Dominicaine a augmenté notamment avec la centrale de Punta Catalina qui apporte 720MW au SENI.

Dans le cas du sous-secteur des énergies renouvelables, pour 2004, la République Dominicaine n'avait qu'une seule étude sur ses estimations. Avec l'approbation de la Loi 57-07 d'Incitation au Développement des Énergies Renouvelables, il a été demandé de garantir un prix fixe pour l'électricité produite, de privilégier son expédition, de ne pas percevoir de

taxes pour l'importation de matériel et d'accorder avantages sur l'impôt sur le revenu aux investisseurs. Cette loi n'envisage pas l'hydroélectricité de plus de 5MW.

En 2020, la capacité du SENI était de 4,921 MW. Selon la technologie utilisée : 1) les moteurs à combustion interne, c'est-à-dire les moteurs qui utilisent principalement du fioul et dans certains cas du fioul et du gaz, ont accumulé une capacité de 26.1 % ; 2) les moteurs à cycle combiné, c'est-à-dire ceux qui utilisent du gaz naturel et, dans certains cas, du gaz naturel et du fioul pour leur production, 23.6% ; 3) les turbines à vapeur, qui utilisent du charbon, du fioul ou de la biomasse, 23.5% ; 4) les centrales hydroélectriques, 12.7 % ; 5) la production d'énergie éolienne, 7.5% ; 6) la production solaire, 3.8% ; et 7) les turbines à gaz, qui fonctionnent au fioul ou au gaz naturel, 2.7 %.

Le rapport de ces pourcentages montre que plus de 75 % de la capacité électrique installée en République Dominicaine dépend aujourd'hui de sources d'énergie de combustibles fossiles et que les nouvelles énergies renouvelables n'ont avancé qu'un peu plus de 11 % de participation au système. Le charbon est la principale source de production d'électricité avec une part de la capacité installée de 35.1 %, suivi de près par le gaz naturel avec une participation de 32.8 % et, un peu plus loin, par le fioul # 6 avec 15.9 %.

## **II. La gouvernance du secteur de l'énergie en Martinique**

La gouvernance du secteur de l'énergie en Martinique dépend de l'orientation que l'Union Européenne et la France continentale donnent à la question et, depuis peu, de certaines décisions autonomes des autorités de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

L'Union Européenne n'a pas de politique énergétique commune. Cependant, la Commission et le Parlement Européen ont fixé quelques orientations en la matière. En 2008, l'Union Européenne a adopté un Paquet Énergie-Climat 2020 qui sera ensuite décliné parmi ses États membres. En 2014 (révisé en 2018) les objectifs pour 2030 ont été précisés, en poursuivant avec 1990 comme point de comparaison : 1) réduire les gaz à effet de serre de 40%, 2) augmenter l'efficacité énergétique de 32.5%, et 3) augmenter l'utilisation des énergies



renouvelables à 32%. A long terme (2050) et en discussion depuis 2018, l'Union Européenne prévoit d'atteindre la neutralité climatique, c'est-à-dire une réduction de 80 à 95 % des GES par rapport à 1990.

Concernant la France métropolitaine, l'État a assumé le service de l'électricité en tant que service public depuis 1946. Et en 2005, l'évolution réglementaire a commencé pour s'inscrire dans une transition énergétique nationale. La Loi de Programmation Fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi n°2005-781) ou Loi POPE inclut parmi ses objectifs la participation des énergies renouvelables à hauteur de 10 % pour 2010, l'option nucléaire à des fins électriques jusqu'en 2020 et la reconnaissance de la situation particulière des zones non interconnectées (ZNI).

Puis vinrent les lois Grenelle de l'environnement. Le Grenelle I ou Loi de Programmation (loi 2009-967) et le Grenelle II ou Loi d'Application (loi 2010-788) faisaient allusion à l'installation d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération et à la participation accrue des énergies renouvelables à 21 % pour 2010. Pour les DROM, ces lois fixaient un objectif de 50% d'énergies renouvelables d'ici 2020 et d'autonomie énergétique d'ici 2030. Par ailleurs, le Grenelle a indiqué qu'en 2011 les régions devraient adopter un Schéma Climat-Air-Énergie (SRCAE) à horizon 2020 et 2050, accompagné au bout de six mois d'un Schéma Régional Éolien (SRE) et d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Les objectifs imposés étant loin d'être atteints, le président Hollande (2012-2017) a ouvert un débat national fin 2012 et courant 2013 pour évoquer la question de la transition énergétique en France. A la suite de ce débat, a été approuvée en 2015 la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi n° 2015-992) ou Loi LTECV, qui fixe comme nouveaux objectifs : 1) réduire les GES de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990, 2 ) réduire la consommation d'énergie de 50 % d'ici 2050 par rapport à 2012, 3) réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2012, 4) augmenter les énergies renouvelables de 32 % dans la consommation finale d'énergie en 2030 et atteindre les 40 %

de son participation à la production d'électricité, et 5) réduire la production d'électricité nucléaire à 50 % d'ici 2025.

La LTECV a prévu 2 outils juridiques pour atteindre ces objectifs : le Programme Pluriannuel de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Pour les ZNI, dont la Martinique, la loi prévoit qu'elles disposeront de leur propre PPE et qu'elles conserveront les objectifs de participation d'énergies renouvelables de 50 % dans la consommation totale d'énergie d'ici 2020 et d'autonomie énergétique d'ici 2030.

L'énergie électrique en Martinique a commencé en 1897 avec un investissement privé dans deux modestes centrales hydroélectriques. La première centrale thermique a été construite en 1932 à Sainte-Thérèse, Fort-de-France. Plus tard, les années 1960 se sont terminées avec le début de la construction de la raffinerie de la Société Anonyme de Raffinage des Antilles (SARA) et en 1971, la raffinerie a commencé ses activités.

En 1975, à la suite du premier choc pétrolier, l'électricité des DOM est nationalisée (Loi n°75-622). L'État a confié la gestion de l'approvisionnement en électricité à EDF et a commencé à garantir à la Martinique un tarif de l'électricité identique à celui de la France métropolitaine, c'est ce qu'on appelle la péréquation tarifaire.

En 2011, une loi pour les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique a été adoptée (Loi n° 2011-884). Cette loi a expressément habilité les autorités martiniquaises à fixer les règles de gestion de l'énergie sur l'île en deux ans. A cette occasion, son Conseil régional a adopté 16 délibérations concernant le sujet, la majorité sur le secteur du bâtiment, les chauffe-eaux et les appareils de climatisation. Toujours en 2015, une autre autorisation en la matière a été accordée à la Martinique, qui a bénéficié d'une prolongation de six ans. En pratique, en 2020, ces deux nouvelles habilitations n'avaient pas été utilisées.

Le SRCAE (à son tour PCET de la région) a été adopté en 2013, soit deux ans après ce qui avait été ordonné par les lois Grenelle. Cette même année le SRE de la Martinique est adopté, mais l'agrément du S3REnR est toujours en attente. Concernant les PCET des agglomérations

communales et des communes de plus de 50,000 habitants, plans auxquels s'est ajouté par la suite le volet air et s'appellent désormais PCAET, ni les agglomérations des communes martiniquaises ni sa capitale, Fort-de-France, ne l'ont adopté. Enfin, en 2018, la première PPE de la Martinique a été agréée et regroupe deux périodes 2016-2018 et 2019-2023. La situation actuelle du sous-secteur électrique de la Martinique est :

**Tableau N°4. Capacité électrique installée en Martinique en 2019 selon l'OTTEE**

Type de production électrique	Capacité
Production issue de ressources fossiles selon les filiales suivantes :	<b>413,6 MW</b>
Fioul lourd et gazole	411,6 MW
Biogaz	1,4 MW
Production issue de sources d'énergie renouvelables réparties selon les filiales suivantes :	<b>129,2 MW</b>
- Incinération des ordures ménagères	4 MW
- Biomasse combustible	36 MW
- Éolien avec et sans stockage	13 MW
- Photovoltaïque	76,7 MWc (sic)
<b>TOTAL</b>	<b>542,8 MW</b>

Source : Élaboration propre

## DEUXIÈME PARTIE. DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AUX ANTILLES

La transition énergétique actuelle est avant tout un processus tiré du politique, dans la mesure où ce changement est conçu et orienté à partir de ses différentes échelles de décision. Ainsi, tant les collectivités locales que les organisations mondiales, régionales et sous-régionales influencent la portée de cette transition aux Antilles. A quoi s'ajoutent des mandats et des orientations d'organisations régionales hors des Amériques qui, selon les cas, lient ces territoires.

### Chapitre 7. Un processus influencé par différentes échelles de décision politique

Les défis de la transition énergétique peuvent être déclinés à différentes échelles (mondiale, régionale, nationale et locale). L'objet de ce chapitre est d'approfondir l'influence qu'ont

certaines organisations gouvernementales internationales de ces échelles sur la question de la transition énergétique aux Antilles.

## **I. Orientations globales ayant un impact sur la transition énergétique des Antilles**

A l'étranger, la participation de l'ONU à la question énergétique s'est principalement appuyée sur 4 initiatives : i) les Sommets de la Terre, ii) les conférences sur le changement climatique, iii) le soutien aux conférences internationales sur les énergies renouvelables (IREC), et iv) les déclarations de l'année 2012 comme Année Internationale de l'Énergie Durable pour Tous et de la décennie 2014-2024 sous le même thème.

Dans les documents officiels de cette organisation, un dénominateur commun est que le concept de transition énergétique n'est pas utilisé. Cependant, de certains de ses textes on déduit la portée que ce changement dans le secteur de l'énergie a pour cette organisation. Selon ces documents, il est possible de poursuivre l'utilisation du pétrole et de ses dérivés, ainsi que l'utilisation du charbon à condition d'améliorer les techniques d'exploitation. De plus, NU laisse ouverte la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire, qui correspond à une technologie à faibles émissions de GES.

Au niveau mondial, il y a aussi l'Agence Internationale des Énergies Renouvelables (IRENA), qui se définit comme une organisation internationale qui accompagne les pays dans leur transition vers l'utilisation d'énergies durables et qui sert de plateforme de coopération internationale sur cette question.

Contrairement aux NU, l'IRENA présente une définition explicite de la transition énergétique sur son site Internet. Il résulte de cette définition que pour l'IRENA l'accent de la transition énergétique repose sur la réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub>, traditionnellement liées aux énergies fossiles. Il est également observé que les options suivantes sont suggérées comme options viables pour atteindre cet objectif : une plus grande utilisation des énergies renouvelables et une efficacité énergétique accrue. Cependant, entre les lignes, on lit que d'autres options moins polluantes ne sont pas exclues.

Dans le cas des Antilles, 2 de ses États ne sont pas membres : la Dominique et Haïti, alors que la majorité de ses entités territoriales connexes sont indirectement liées car les États auxquels elles sont liées sont des membres actifs.

Au niveau mondial, je souligne également l'Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS) et la référence aux petits États Insulaires en Développement (PEID). L'AOSIS est la manière dont ces types de territoires sont organisés pour participer aux forums internationaux. C'est un groupe qui compte 44 entités territoriales, 39 États membres et 5 entités territoriales liées en qualité d'observateurs. Parmi les États membres figurent les 13 États des Antilles et parmi les observateurs figurent les Antilles néerlandaises, Porto Rico et les îles Vierges américaines.

Concernant l'approche de ces groupes sur la question de la transition énergétique, ce concept n'est utilisé dans aucun de leurs documents officiels, bien qu'une analyse plus large dérive la perspective de changement que ces groupes recherchent dans ce secteur spécifique.

L'AOSIS est une organisation internationale gouvernementale créée en 1990 lors de la deuxième conférence sur le climat, cette question a donc marqué ses activités. Cette alliance a permis l'émergence de ses propres initiatives pour ses membres. En matière d'énergie, il y a par exemple l'initiative SIDS DOCK, lancée en 2015. On en déduit donc que son engagement porte sur le développement des énergies renouvelables non conventionnelles.

Dans le cas des PEID, dans le Programme d'Action de la Barbade de 1994, dans le chapitre consacré aux ressources énergétiques, il était indiqué que ces États continueraient à dépendre du pétrole et de la biomasse à court et à moyen terme et que la priorité était une meilleure utilisation de ces ressources. Concernant les énergies renouvelables, un appel express a été lancé pour la poursuite des études sur la géothermie, la conversion de l'énergie thermique des océans (OTEC) ou de l'énergie thermique de la mer (ETM), et de l'énergie houlomotrice.

Par la suite, le Programme d'Action de Maurice de 2005 a mis en garde, *d'une part*, que les technologies d'énergies renouvelables existantes ne sont pas toujours adaptées aux besoins et aux circonstances de ce type d'État et, *d'autre part*, qu'il ne faut pas seulement promouvoir ce type d'énergies mais, en général, des énergies propres qui seront plus abordables et adaptables aux réalités de ces îles. Des approches qui ont été réitérées dans l'évaluation quinquennale du même programme.

Enfin, dans le document officiel de la troisième conférence internationale sur les PEID en 2014, le terme d'énergie durable est utilisé et l'une de ses considérations indique que la promotion de systèmes énergétiques durables basés sur n'importe quelle source d'énergie est fortement soutenue, bien sûr, en particulier, dans énergies renouvelables.

## **II. Visions macrorégionales présentes aux Antilles**

L'OEA touche à la question énergétique dans quatre domaines : i) les Sommets des Amériques ; ii) les réunions continentales des ministres de l'énergie, remplacées en 2006 par les réunions des ministres et hautes autorités sur le développement durable ; iii) sa structure et ses initiatives ; et iv) ses décisions et résolutions, ainsi que les déclarations de ses fonctionnaires.

Dans les documents qui émergent des Sommets des Amériques, j'identifie quelques considérations sur la portée de la transition énergétique : i) La question énergétique est insérée, habituellement, dans la section sur la coopération et l'intégration régionales. ii) Les expressions des énergies renouvelables, des énergies durables et des énergies et technologies propres sont utilisées de manière interchangeable ; et il y a des mentions moins récurrentes d'énergies alternatives. iii) L'accent est mis sur la nécessité de garantir l'accès aux services énergétiques, situation liée à la réduction du coût de ces services. iv) Il est souligné que chaque État a ses propres besoins, priorités et lois dans le secteur qui prévalent sur toute décision de l'organisation, notamment en ce qui concerne la diversification de la matrice énergétique.

Les résultats de ces sommets révèlent également que pour l'OEA un changement dans le secteur de l'énergie ou une transition énergétique nécessite le soutien conjoint des États membres, dont les contributions et les efforts varieront en fonction de leurs capacités. De plus, on en déduit que cette transition est un processus dont la priorité initiale est de garantir l'accès universel aux services énergétiques, à commencer par assurer un prix abordable pour les consommateurs, et où, quel que soit le type de source d'énergie, l'utilisation de technologies moins polluantes est recherchée.

On constate que c'est en l'an 2017 que le concept de transition énergétique est formellement inséré. Dans le cadre de la troisième réunion ministérielle de l'Initiative de l'Alliance pour l'Énergie et le Climat des Amériques (ECPA), l'actuel secrétaire de l'OEA, Luis Almagro (2015-2025), a évoqué la possibilité que l'Amérique mène la transition énergétique dans le monde et a invité les États membres à utiliser cette alliance hémisphérique pour la promouvoir. Les paroles du secrétaire ont été reflétées dans le rapport exécutif de la réunion et dans le plan d'action 2018-2019, où, pour la première fois, ce concept a été inséré.

Ce plan d'action s'intitule Vers une transition énergétique dans les Amériques, et sont établis comme axes de travail : i) l'efficacité énergétique, ii) les énergies renouvelables, iii) les combustibles fossiles plus efficaces, iv) l'amélioration des infrastructures énergétiques, v) la lutte contre la précarité énergétique, vi) l'intégration énergétique régionale et vii) la recherche et l'innovation dans le secteur.

Si l'on compare l'OEA à la CELAC, en ce qui concerne la transition énergétique, on découvre que la CELAC a été créée en 2011 et dès sa création l'énergie était présente parmi ses sujets d'intérêt. Dans le cadre de cette organisation, le concept de transition énergétique n'est pas expressément évoqué, mais les termes dans lesquels le secteur de l'énergie est abordé sont très proches de ceux présentés dans le cas de l'OEA. La différence est que dans cette communauté, l'accent est mis sur l'intégration énergétique de ses États membres. Par conséquent, la CELAC identifie le processus de transition énergétique comme la voie vers l'indépendance ou l'autonomie énergétique de la macro-région.

Les deux organisations rappellent que l'intérêt de promouvoir un changement dans le secteur énergétique de leurs États membres ne conduit pas à l'abandon des énergies fossiles, contre lesquelles une utilisation plus efficace et plus propre est simplement proposée.

Contrairement aux États des Antilles, les entités territoriales liées à cet espace géographique ne rapportent pas de relation avec ces organisations. Dans leur cas, d'autres sont les organisations macro-régionales qui les abritent. L'organisation la plus représentative est l'Union Européenne, qui d'une certaine manière et selon le degré d'autonomie de l'entité étend son concept de transition énergétique. Au moins dix des 19 entités territoriales liées des Antilles sont liées à cette Union.

Les Paquets Énergie-Climat, que j'ai évoqués à propos de la gouvernance de la filière en Martinique, sont orientés quasi exclusivement vers la promotion des énergies renouvelables. Cependant, il s'ensuit que l'Union Européenne, outre une amélioration du changement climatique, cherche à atteindre une plus grande sécurité énergétique sans affecter sa compétitivité. Les énergies renouvelables ne sont donc pas les seules sources envisagées.

Cette interprétation est conforme à la section 2 de l'article 194 du TFUE, selon laquelle les États membres conservent le droit de choisir la conformation de leur matrice énergétique parmi les différentes sources d'énergie. Il est également confirmé que parmi les priorités de cette politique énergétique figurent la sécurité énergétique, le maintien de la compétitivité, l'intégration et la recherche et l'innovation dans le secteur.

### **III. Approches sous-régionales contraignantes pour les Antilles**

À l'exception de Cuba et de la République Dominicaine, les 11 autres États des Antilles font partie de la CARICOM, pays auxquels s'ajoutent les États continentaux du Belize, de la Guyane et du Suriname. De plus, les 5 entités associées de cette organisation appartiennent aux Antilles : Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans et les îles Turques et Caïques.



La question énergétique a été incluse comme domaine de travail de la CARICOM grâce à une interprétation large du rôle assigné à son Conseil pour le commerce et le développement économique (COTED) en ce qui concerne la promotion de mesures pour le développement de l'énergie et des ressources naturelles sur une base durable. Une fois cette adaptation approuvée en 2001, depuis 2003, des travaux ont commencé sur la conception d'une politique énergétique commune qui n'a porté ses fruits qu'en 2013.

En 2009, la Stratégie et feuille de route pour l'énergie durable dans les Caraïbes (C-SERMS) a été approuvée. Dans ce document, les objectifs suivants ont été fixés pour les États membres : i) 20% de participation des énergies renouvelables dans la production d'électricité pour 2017, 28% pour 2022 et 47% pour 2027. ii) -18% d'émissions de CO2 pour 2017 ; -32% d'ici 2022 ; et -46% d'ici 2027. Et iii) -33% d'intensité énergétique d'ici 2027.

En 2013, la politique énergétique de la CARICOM a été approuvée. Cette politique reconnaît les réglementations énergétiques nationales et le fait que les États membres ne prendront en compte la politique commune que lorsqu'elle est pertinente et faisable, faute de quoi elle n'impliquera aucun engagement contraignant. La CARICOM est la seule organisation sous-régionale des Caraïbes à avoir une politique énergétique commune, mais ses termes sont très généraux et, au final, cela ressemble plus à une déclaration de bonnes intentions.

Dans cette politique, il est considéré que les États membres peuvent inclure le gaz naturel ou d'autres énergies alternatives dans leur matrice énergétique et les deuxième et huitième chapitre font expressément référence à la possibilité d'exploitation et de développement du marché des combustibles fossiles, ainsi qu'à la promotion de échanges uniformes de ces produits à l'intérieur de la Communauté.

Une autre organisation sous-régionale dans les Caraïbes est l'Organisation des États des Caraïbes Orientales (OECS), qui dispose d'une unité d'énergie durable. Cette unité favorise l'utilisation de sources d'énergie locales et alternatives telles que la géothermie, le solaire et l'éolien, et soutient leur croissance et leur compétitivité. Et il développe 5 initiatives en la

matière : i) un code du bâtiment ; ii) un programme d'efficacité énergétique dans la construction ; iii) une Agence de Régulation de l'Énergie (ECERA) financée par la Banque Mondiale ; iv) un projet d'étiquetage énergétique (ECELPE) financé par la GIZ et achevé en 2014 ; et v) un projet d'énergie géothermique.

A la suite de ses homologues, l'OECD ne fait pas non plus référence au concept de transition énergétique, mais, comme ce dernier, il fait allusion aux énergies durables et est ouvert à l'utilisation d'énergies alternatives, privilégiant, le cas échéant, la géothermie. De même, il existe un intérêt particulier pour le renforcement de l'efficacité énergétique parmi ses pays membres.

Une troisième organisation à mentionner est l'Association des États de la Caraïbe (AEC) qui a été fondée en 1994 à Cartagena, en Colombie. Cette association compte 25 États membres, dont les 13 États des Antilles. Bien que la question énergétique ne soit pas expressément mentionnée, elle pourrait être intégrée si l'on considère que l'AEC fait référence à la promotion du tourisme durable et, en général, à la promotion du développement durable de la Grande Caraïbe.

D'autre part, l'une de nos études de cas est la République Dominicaine. Cet État n'est membre ni de la CARICOM ni de l'OECD et semble mieux intégré à l'Amérique centrale qu'aux Antilles. En effet, la République Dominicaine fait partie du Système d'Intégration Centraméricaine (SICA) et de l'Accord de Libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale (DR-CAFTA).

Le SICA a vu le jour en 1951 et a été relancé en 2010. Dans sa Stratégie Centraméricaine 2020 sur l'énergie durable, le concept de transition énergétique n'est pas utilisé mais les objectifs suivants sont fixés : i) -10% de la consommation de bois de chauffage pour la cuisson ; ii) -12% de l'utilisation de l'énergie électrique dans les secteurs résidentiel, industriel et de l'éclairage public, et -10% dans le secteur industriel ; iii) -10% de la consommation de dérivés du pétrole ; iv) -35% d'électricité pour la réfrigération ; v) un maximum de 12% dans les pertes des systèmes électriques des pays de la région ; et vi) 90% de couverture électrique.

Dans la nouvelle Stratégie à l'horizon 2030, le concept de transition énergétique est réitéré plus de 15 fois et sa mise en œuvre est associée à la mise en œuvre d'énergies propres. Les objectifs ont été remplacés dans les termes suivants : i) universaliser l'accès aux services électriques ; ii) universaliser les combustibles de cuisson modernes ; iii) porter la part des sources renouvelables dans la production d'électricité à 65% dans les SICA et à 75% dans les pays d'Amérique centrale ; iv) soutenir un déploiement et une participation accrues des énergies renouvelables non conventionnelles ; v) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ; vi) améliorer l'efficacité de la consommation d'électricité de 5% ; vii) réduire les pertes de transmission et de distribution dans les systèmes électriques ; et viii) réduire la consommation de dérivés du pétrole dans le secteur des transports

Concernant les combustibles fossiles, la Stratégie 2030 insiste simplement sur le fait que la coopération internationale doit être favorisée pour accéder à des technologies plus propres et que même si les biocarburants sont une alternative pour remplacer les fossiles, il faut éviter les conflits d'usage des sols. Concernant les énergies renouvelables, il a été indiqué que la diversification de la matrice énergétique devrait favoriser l'augmentation des sources indigènes, notamment la géothermie et les sources renouvelables intermittentes, ainsi que l'utilisation moderne de la biomasse et de l'hydroélectricité.

Pour sa part, le DR-CAFTA a été signé en 2004 et est entré en vigueur en République Dominicaine en 2006. Comme nouveauté, un chapitre dédié à l'environnement est inclus et celui impose une obligation aux États signataires de se conformer à sa législation actuelle, ainsi que le renforcement de ses objectifs et sanctions.

## **Chapitre 8. Des conceptions territoriales (différenciées) de la transition énergétique**

L'objectif de ce chapitre est double. *D'une part*, clarifier la portée qu'a la transition énergétique en République Dominicaine et en Martinique et, *d'autre part*, opposer son contenu et son évolution. Il est proposé comme méthodologie : i) d'examiner les points de départ de la transition énergétique, en se concentrant sur l'interprétation des acteurs publics

et du cadre réglementaire ; ii) identifier les projets qui ont été entrepris pour son développement, en soulignant certains des plus actuels et ayant le plus grand impact ; et iii) identifier les objectifs fixés à court et moyen terme.

## **I. Les points de départ de la transition énergétique aux Antilles**

La portée de la transition énergétique en Martinique est fortement tributaire des débats sociaux et politiques en métropole. A ses débuts, dans l'hexagone il y avait 2 positions sur cette question. *La première* de l'organisation sociale, négaWatt, fondée sur trois facteurs : la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que la promotion des énergies renouvelables. *La seconde* défendue par l'État et précisée dans le rapport Énergies 2050, et dont la catégorie des énergies renouvelables y est remplacée par celle des énergies non carbonées et la transition énergétique est liée à une économie faible en émissions de CO<sub>2</sub>, rendant envisageable le recours à l'énergie nucléaire.

En 2012, il y a eu une relance de la question en France avec la proposition d'un débat national par la présidence puis avec l'approbation de la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte en 2015 (LTECV). Finalement, le concept de transition énergétique a transcendu, mais l'abandon du nucléaire et la fixation d'objectifs obligatoires sur la réduction de l'utilisation des énergies fossiles et la participation des énergies renouvelables au mix énergétique sont mis de côté.

Ainsi, l'impulsion de la transition énergétique en Martinique a été donnée du fait de son obligation d'élaborer les programmes issus des lois Grenelle et de la LTECV, auxquels j'ai déjà fait référence au chapitre 6. Dans le Schéma Régional Climat-Air-Énergie de la Martinique (SRCAE) la transition énergétique est liée à l'objectif régional d'autonomie énergétique. Il est indiqué que la transition énergétique constitue un investissement pour le territoire puisqu'elle apportera certains bénéfices tels que la création de nouveaux emplois et la possibilité d'exporter les connaissances des acteurs locaux de l'économie verte vers d'autres îles de la Caraïbe.

Le Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME) 2016-2020 et le Programme Pluriannuel de l'Énergie 2018 (PPE Martinique) ne font pas référence à la notion de transition énergétique, mais on en déduit que cette démarche poursuit les objectifs suivants : efficacité énergétique des bâtiments publics et entreprises privées, efficacité énergétique par les acteurs économiques, sobriété énergétique par les agglomérations de communes, et recherche, innovation et modernisation des réseaux. Et l'on prend note que la nouvelle centrale thermique EDF SEI, gérée par sa filiale Production Électricité Insulaire (EDF PEI) et située à Bellefontaine, Saint Pierre, Martinique, est un outil essentiel pour cette démarche.

**Tableau N°5. Perception de la transition énergétique par les acteurs du secteur**

Acteur	Définitions et positions
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Martinique (DEAL Martinique)	La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et écologique
Monplaisir, président de l'Agence Martiniquaise de l'Énergie (AME) en 2016	La transition énergétique doit participer à un intérêt commun et fédéré aux niveaux environnemental, social et économique.
« Acteurs de la transition énergétique de la Martinique » : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de la Martinique (ADEME Martinique), le Syndicat Mixte de l'Électricité de Martinique (SMEM) et Electricité de France de la Martinique (EDF Martinique)	La transition énergétique correspond à l'ensemble des mécanismes qui cherchent un changement du système énergétique actuel vers un système basé sur des ressources plus respectueuses de l'environnement
Communauté d'Agglomération du pays Nord Martinique (CAP Nord)	La transition énergétique est le pas vers un modèle énergétique qui permet de satisfaire de manière durable, équitable et sûre, pour les hommes et l'environnement, les besoins énergétiques, tant des citoyens que de l'économie, dans une société sobre en énergie et en carbone
Électricité de France Solutions Énergétiques Insulaires (EDF SEI)	EDF SEI est un facilitateur de la transition énergétique en accompagnant : le développement des énergies renouvelables, le stockage de l'électricité, la gestion intelligente de l'offre et de la demande d'énergie, et l'efficacité des consommations énergétiques
Société anonyme de raffinage des Antilles (SARA)	La SARA est l'acteur chargé d'assurer l'indépendance énergétique de l'île à travers l'approvisionnement en produits pétroliers en quantité et en qualité, la production de produits pétroliers bruts, et leur stockage stratégique. Ses objectifs sont de saisir des opportunités de développement, notamment dans le domaine de la transition énergétique

Source : Élaboration propre

En République Dominicaine, le concept de transition énergétique commence à peine à figurer à l'agenda politique du pays. La première référence date de 2017 dans le cadre d'une intervention du ministre de l'Énergie et des Mines de l'époque, Antonio Isa Conde, lors de la IIIe réunion ministérielle de l'Alliance Énergie et Climat des Amériques (ECPA). A cette occasion, il a été question d'une transition vers les énergies renouvelables sous des critères d'inclusion sociale et de durabilité, et il a également été mentionné que le gaz naturel liquéfié (GNL) était un carburant inhérent à ce processus.

En 2018, ce concept est devenu un peu plus courant dans la sphère politique de l'île. Ceci à partir de la conclusion d'un accord avec l'Agence allemande de coopération (GIZ) pour développer un projet intitulé Transition énergétique et mise en œuvre des objectifs climatiques dans le secteur énergétique de la République Dominicaine. Par conséquent, en cet île, le concept de transition énergétique est essentiellement un instrument de communication dans et avec l'extérieur, plutôt qu'une expression qui a dominé les débats sociaux ou politiques nationaux.

Des interventions de l'ancien ministre de l'énergie et des mines de la République Dominicaine, on peut déduire un certain contenu de cette transition : i) l'énergie propre est un facteur qui contribue à son développement, mais une coopération technique internationale est nécessaire pour son expansion ; ii) la voiture électrique est une partie importante de ce processus sur l'île ; et iii) cette transition repose sur la diversification de la matrice de production d'électricité et sur la planification de la demande avec un accent particulier sur les énergies renouvelables, sans exclure d'autres alternatives comme le gaz naturel.

Le concept de transition énergétique n'a pas été intégré dans le cadre réglementaire de ce secteur sur l'île car ce cadre est antérieur à 2017. Selon le PEN 2004-2015, le secteur de l'énergie doit avant tout contribuer au développement durable de l'État. Et il a été ajouté que le gaz naturel est un combustible fossile plus propre et, par conséquent, une option pour diversifier la matrice énergétique ; et que le charbon est aussi un combustible alternatif ou un substitut au pétrole.

En 2010, une revue du PEN a été réalisée, étendant son horizon à 2025. En cela, l'inquiétude sur le rôle ou le rôle que jouera l'État dans le secteur et face à ses acteurs privés est laissée de côté, ainsi que la mention littérale qu'il doit y avoir une plus grande possibilité de choix pour les agents économiques et les citoyens en ce qui concerne leur approvisionnement énergétique. A titre d'innovation, la protection de l'environnement est expressément ajoutée et il est rappelé que le développement de la filière continue d'être axé non seulement sur la promotion des énergies renouvelables locales, mais aussi sur la conception d'une véritable politique d'exploration et d'exploitation éventuelle des ressources fossiles nationales.

Enfin, et en ce qui concerne la Stratégie Nationale de Développement 2030 (END 2030), approuvée en 2012, il est souligné que cette politique prévoit parmi ses objectifs la jouissance d'une énergie fiable, efficace et écologiquement durable.

## **II. Les moyens ou projets pour réaliser la transition énergétique aux Antilles**

- **Projet NEMO en Martinique**

Le projet Nouvelle Énergie pour la Martinique et l'Outre-Mer (NEMO) consistait en la production d'électricité à partir de l'énergie thermique de la mer (ETM). Ce projet a démarré en 2014 et la capacité de production d'électricité attendue était de 16 MW avec 10.7 MW disponibles. Son emplacement serait à 5.3 km de la côte de la municipalité de Bellefontaine, à Saint Pierre, en Martinique.

Le projet a été abandonné par ses propres promoteurs et presque simultanément rejeté par l'Assemblée de la Martinique. Les raisons : son coût élevé par rapport à l'électricité qu'il produirait et les risques de devoir stocker une grande quantité d'ammoniac à proximité du projet, lors de la discussion environ 300 tonnes ont été calculées.

- **Projet Galion 2 Martinique**

Galion 2 est une centrale de cogénération électrique 100 % biomasse, qui a démarré ses travaux en septembre 2018. Son impact sur le mix électrique de la Martinique a été considérable puisque la participation des énergies renouvelables est passée de 7 % à 22 %.

Depuis sa mise en service, le Galion 2 a rencontré une vive opposition locale. L'association Martinique de Surveillance de l'Héritage (Assaupamar) a conduit le rejet. Des atteintes à la santé ont été invoquées du fait de l'émission de particules fines, de l'impact sur la faune et la flore, les risques de déforestation et les fortes émissions de CO2. Albioma, propriétaire du projet, précise qu'à l'avenir 40% de la biomasse utilisée proviendra de la Martinique, alors que des associations contradictoires affirment que cet apport ne dépassera pas 10% et que les importations accentueront la dépendance économique de l'île, ainsi que sa contamination, compte tenu du nécessaire transport de biomasse du port de Fort-de-France à Trinidad.

- Projets géothermiques en Martinique

La géothermie est une option viable en Martinique sous deux angles. *Le premier*, une interconnexion avec un projet en Dominique, appelé Geothermal Caraïbe. Cependant, EDF a retiré du soutien au projet en arguant qu'il en chercherait d'autres avec une meilleure rentabilité. Pour cette raison, il n'y a aucune certitude quant à l'interconnexion future de la Martinique. *La seconde*, l'exploration et l'exploitation locales. Cependant, aucune étude ne permet de déterminer ce potentiel puisque le forage nécessite des investissements importants et pourrait aller à l'encontre des plans de protection des sources d'eau.

- Projets intermittents d'énergies renouvelables en Martinique

Concernant les énergies renouvelables intermittentes, c'est-à-dire le photovoltaïque et l'éolien, il existe des difficultés communes et d'autres particulières. Parmi celles partagées, il existe un dérivé de la participation maximale des énergies renouvelables intermittentes connectées au réseau électrique public de ZNI pour éviter les défaillances du système (30%). L'EPI Martinique 2018 porte cette part à 35%, mais en privilégiant les projets avec stockage ou capacité de stockage.



Quant à l'énergie solaire photovoltaïque, ses installations sont interdites dans les zones de protection agricole et écologique, sans aucune exception concernant les terrains contaminés au chlordécone. Cette interdiction limite considérablement ce type de projet.

Dans le cas des parcs éoliens, il existe également des restrictions sur leur construction, ainsi que sur l'obligation de les acheter. Il est interdit de construire des éoliennes de plus de 50 mètres de haut à moins de 500 mètres des zones résidentielles. Désormais, avec un permis exceptionnel, ces projets peuvent être réalisés, mais leur interdiction est maintenue à proximité des rivières. De même, il existe une restriction à ce type de projet dans les périmètres proches des radars météorologiques, civils, militaires et maritimes. En revanche, malgré le fait qu'il existe un tarif préférentiel pour l'achat d'énergie éolienne avec stockage dans les zones cycloniques, l'obligation d'achat n'est maintenue que pour les installations disposant d'au moins cinq éoliennes, une situation qui en Martinique n'est pas habituelle en raison de la mise à disposition du terrain.

- AES Andrés : gaz naturel en République Dominicaine

Du projet AES Andrés, je souligne que, *tout d'abord*, après une absence de gaz naturel dans la matrice énergétique de la République Dominicaine jusqu'en 2004, en 2017, cette ressource représentait 25% de l'approvisionnement en énergie primaire et a atteint une part de 34% dans la production du système énergétique national intégré (SENI). *Deuxièmement*, à l'heure actuelle, le marché local du gaz naturel continue d'être dominé par une seule multinationale, la société AES, et sa réglementation n'a pas été établie par les autorités de ce pays. Ce dernier même si depuis 2014 la construction d'un deuxième terminal de gaz naturel à San Pedro de Macorís par le consortium Antillean Gas composé d'entreprises de République Dominicaine, de Colombie et de Singapour fait débat ; et depuis octobre 2018, la construction d'un gazoduc par AES Andrés a repris dans cette région du pays et a été inaugurée en décembre 2019. *Troisièmement*, le gaz naturel sur l'île est exonéré de taxes de sorte qu'aucun revenu n'est généré pour l'État et, pour le moment, son marché est axé sur la production d'électricité. *Quatrièmement*, selon une étude publiée par la BID en 2013, ce terminal méthanier est une

référence locale et régionale compte tenu de son emplacement privilégié et de sa capacité de stockage.

- **Projet bioénergétique de San Pedro**

Les informations sur l'entrée en exploitation de San Pedro BioEnergy (SPBE) et sa contribution actuelle au système énergétique national interconnecté (SENI) ne sont pas claires. *D'une part*, le projet a été officiellement inauguré en 2016, mais le directeur des sources alternatives et de l'utilisation rationnelle de l'énergie du CNE a déclaré en 2017 qu'il s'attendait à ce que le projet se termine d'ici la fin de 2019. *D'autre part*, l'information est contradictoire en ce qui concerne la source d'énergie utilisée par SPBE. En principe, ce serait le premier projet de l'île basé à 100% sur la biomasse. Cependant, en 2017, le CNE a indiqué que 47.47% de l'électricité totale produite par SPBE était tiré du charbon minéral. Ce dernier signifie que la SPBE ne fonctionnerait qu'avec un peu plus de 50% de biomasse.

*Un troisième aspect* à mentionner concernant ce projet est la remise en cause de l'ouverture du marché de l'énergie en République Dominicaine, en particulier, concernant le sous-secteur des énergies renouvelables. La vérité est que son exploitation appartient à EGE Haina, un générateur électrique sous forme de société mixte, dans laquelle des particuliers détiennent 50% des actions. Cette société détient les plus importants projets de développement d'énergie éolienne en République Dominicaine, Los Cocos et Larimar. Ces deux projets, ainsi que six autres centrales thermiques dont elle est sa propriétaire, représentent une capacité installée de 770.3 MW, soit 20 % de la matrice électrique de la République Dominicaine, à laquelle on doit ajouter 233.2 MW de capacité exploitée pour le compte de tiers. Par conséquent, le marché de l'électricité reste concentré sur certains opérateurs.

- **Projet Punta Catalina en République Dominicaine**

Ses antécédents remontent à 2011, lorsque l'exécutif a déclaré l'augmentation de la capacité de production d'électricité à faible coût comme une urgence nationale. Par la suite, en 2013, l'urgence nationale susmentionnée a été réitérée et il a été fait référence à l'installation et à la

mise en service de 2 unités thermoélectriques au charbon d'une capacité de production d'électricité de 300 MW chacune. En 2020, la participation du charbon dans SENI était la plus importante avec plus de 35%.

Punta Catalina a suscité différentes questions. Du point de vue environnemental et social, la critique est l'engagement de l'État à utiliser le charbon pour la production d'électricité. Politiquement, le projet est remis en cause par la conformation du consortium contracté pour sa construction, parmi lesquels Odebrecht.

### **III. Les horizons ou points d'arrivée prévus pour ce processus**

Pour décrypter la finalité de la transition énergétique en Martinique les documents clés sont, encore une fois, le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE Martinique) et le Programme Pluriannuel de l'Énergie (PPE Martinique). Le SRCAE Martinique a établi que l'île assume les objectifs énergétiques fixés par la loi Grenelle en 2009 pour les départements et régions d'outre-mer (DROM). L'île a alors fixé une part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de 50% pour 2020 et une autonomie énergétique totale pour 2030. La motivation affichée était de sortir de la dépendance aux fluctuations des prix des combustibles fossiles.

La PPE Martinique a remplacé la section énergie de la SRCAE. Le PPE insiste une nouvelle fois sur le fait que l'indépendance énergétique est le plus grand défi de l'île. Et ils se fixent comme objectifs pour 2018 : atteindre 25.3% de part d'énergies renouvelables dans le mix électrique, atteindre 75% d'efficacité énergétique et réduire de 9% la consommation d'énergies fossiles dans les transports. Et d'ici 2023 : passer à 55.6 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique, augmenter l'efficacité énergétique de 150% et réduire de 19% la consommation d'énergies fossiles dans les transports. L'objectif d'autonomie énergétique totale à l'horizon 2030 a été préservé.

L'OTTEE a présenté son premier rapport annuel sur l'énergie en 2020 avec des chiffres de 2019. Le rapport montre que la participation des énergies renouvelables dans ce secteur a

atteint 24.2%. Cela est considéré comme une augmentation de 22% en raison du démarrage du projet de biomasse Galión 2 en septembre 2018, qui a contribué 36 MW au système énergétique. Et le démarrage du parc éolien de Grand-Rivière (GRESS), inauguré en février 2019 avec un apport de 12 MW et avec une technologie de stockage.

Ce pourcentage de participation des énergies renouvelables en 2019 correspond au scénario tendanciel et non à celui volontaire esquissé par le SRCAE Martinique 2013, c'est-à-dire que cette augmentation coïncide avec celle projetée à un comportement habituel et sans efforts majeurs sur l'île. De même, l'objectif fixé par la PPE Martinique de 2018 pour cette année-là est quasiment atteint, mais il est sans doute loin des objectifs fixés par les lois nationales pour les ZNI qui fixent une participation de 50 % de ces énergies dans ce sous-secteur pour 2020.

Pour définir les objectifs que la République Dominicaine s'est fixés dans le secteur de l'énergie, il est nécessaire de reprendre trois documents évoqués au chapitre 6 de cette thèse : le PEN 2004-2015 et sa révision à l'horizon 2010-2025 et la Loi 57- 07 sur les Incitations pour les Sources d'Énergie Renouvelables.

Le PEN 2004-2015 fixe des objectifs mesurables pour le sous-secteur de l'électricité à l'horizon 2015. Le plan d'expansion de la production prévoyait que les nouveaux équipements correspondraient à 56% aux centrales au charbon, 43% aux centrales à cycle combiné, c'est-à-dire au gaz naturel, et 1% aux usines basées sur le combustible appelé bunker.

Loi 57-07 sur les incitations au développement des sources d'énergie renouvelables. Dans son article 25 elle a été établi que le sous-secteur de l'électricité assurerait que d'ici 2025 25% des besoins de service soient fournis avec ce type d'énergie et que, d'ici 2015, au moins 10% de l'énergie achetée par la distribution et la commercialisation les entreprises provenaient également de ces sources.

Dans la révision du PEN 2010-2025, les objectifs suivants ont été fixés : i) réduire la dépendance aux dérivés pétroliers, en fixant la consommation de diesel à moyen terme et en réduisant de 50% la consommation de bunker C (2012) ; et ii) diversifier les sources

d'énergie, en atteignant une part de marché de 10% pour les projets renouvelables, un maximum de 50% de dépendance vis-à-vis d'un seul combustible et un marché de 40% pour les énergies propres. Comme on le voit, le langage change et permet d'affirmer que la République Dominicaine atteint ses objectifs.

## **TROISIÈME PARTIE. VERS UNE RÉORGANISATION GÉOPOLITIQUE DES ANTILLES BASÉE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?**

L'énergie et plus précisément la transition énergétique révèlent de nouveaux paradigmes qui entraînent l'étude de nouvelles rivalités et interrogent également la coopération et l'intégration entre les acteurs publics de la filière.

### **Chapitre 9. La coopération internationale dans la transition énergétique des Antilles, une alternative efficace ?**

La coopération internationale publique est un instrument de relations internationales qui permet de mettre en contact deux ou plusieurs sujets de droit international, principalement des États, afin qu'ils puissent les accompagner dans l'élaboration de leurs objectifs. *Sa compréhension plus large* comprend tout accord ou effort conjoint entre les sujets de la nature susmentionnée. *Sa stricte compréhension* ne concerne que la coopération internationale au développement (ci-après CID) à laquelle je me limite dans la majeure partie de ce chapitre.

#### **I. Un instrument de promotion de la transition énergétique qui ne convainc pas**

Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, les ressources économiques dont disposent leurs territoires sont insuffisantes pour réaliser une transition énergétique, même améliorant les conditions pour les investissements particuliers, ces investissements ne sont pas toujours attirés. La coopération internationale au développement (CID) apparaît donc comme une alternative pour obtenir des ressources et promouvoir ce processus. Les difficultés sont la diminution du montant de l'aide publique (APD) et le fait que désormais de nombreux territoires antillais ne sont plus considérés comme une priorité.

**Tableau N° 6. Acteurs de la CID en Amérique latine et dans les Caraïbes**

<b>CID multilatéral</b>	<b>CID bilatéral</b>	<b>Coopération sur-sur</b>
BID	Agence allemande de coopération (GIZ)	Accords Petrocaribe
BM	Agence japonaise de coopération internationale (JICA)	Accords avec la Chine
CAD-OCDE	Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID)	Coopération au Brésil
Union Européenne	Agence canadienne de développement international (ACDI)	Programme latino-américain de coopération énergétique (PLACE)
NU	Agence française de développement (AFD)	
	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	

Source : Élaboration propre

Entre 1970 et 2010, la Banque interaméricaine de développement (BID) a représenté 44% de l'APD des États de la CARICOM et la Banque Mondiale (BM) 23%. À cette époque, 37% du total de ces aides étaient destinés à des projets liés aux énergies fossiles, 17% aux questions institutionnelles et aux réformes politiques, et moins de 3% au développement des énergies renouvelables non conventionnelles. 97% des CID dans le secteur de l'énergie correspondaient à des prêts.

Concernant l'OCDE-CAD, jusqu'en 2005, la question de l'énergie a été intégrée comme un domaine spécifique de l'aide publique au développement (APD). Aujourd'hui, seuls 9 États et 1 entité territoriale des Antilles sont bénéficiaires de cette APD (Antigua-et-Barbuda, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Monserrat). Mais son soutien au secteur de l'énergie n'est pas très visible.

Les pays de la Communauté européenne sont responsables d'un cinquième de l'APD mondiale et, si l'on parle de l'Union Européenne, c'est-à-dire de l'organisation multilatérale en tant que telle et de ses États membres, cette participation atteint plus de 50%. Une révision de l'aide au groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) devrait inclure expressément la question du changement climatique et, ainsi, celle de la transition énergétique. Cependant, son soutien aux programmes énergétiques menés par l'OEA et la CARICOM se démarque.

Au sein des NU, deux initiatives sont à souligner : l'Observatoire Régional des Énergies Durables de la CEPALC (ROSE) et l'Observatoire des Énergies Renouvelables d'Amérique latine et des Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). En fin de compte, ceux-ci constituent un double effort car ils ont un objectif similaire et sont au sein de la même organisation multilatérale.

Concernant les programmes promus par la Société Allemande de Coopération Internationale (GIZ), cette agence agit principalement à travers l'intervention de la CARICOM et a des accords de coopération bilatéraux spécifiques avec Haïti et la République Dominicaine. Ses domaines prioritaires sont les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Parmi les initiatives soutenues, le Programme de Développement des Énergies Renouvelables des Caraïbes (CREDP) (2003 et 2016) se démarque, suivi de l'Initiative d'Assistance Technique pour l'Efficacité Énergétique et les Énergies Renouvelables (REETA), qui a généré en 2013 la Stratégie et Feuille de Route pour l'Énergie Durable des Caraïbes. (C-SERMS) et la création du Centre Caribéen pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CCREEE).

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) marque expressément l'énergie ainsi que l'exploitation minière comme des domaines prioritaires pour l'aide. Cependant, on observe que beaucoup de ces efforts sont concentrés sur l'Amérique latine et l'Amérique centrale, mais pas sur les Antilles. En 2011, cette agence a conclu un accord avec la BID pour cofinancer et unir ses forces dans la promotion des sources d'énergie renouvelables.

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) dispose d'un programme international d'assistance technique qui inclut la question énergétique, le Programme pour la Science et la Technologie (CYTED). Mais, malgré ses avantages, seuls Cuba et la République Dominicaine font partie des territoires antillais bénéficiaires.

L'impact du Canada et de son Agence de Développement International (ACDI) sur l'énergie aux Antilles est en effet apprécié à travers leur soutien financier aux programmes menés par les organisations régionales. Un exemple est la création en 2016 d'un fonds appelé Canadian

Support to the Caribbean Energy Sector (CSES-C), qui est administré et exécuté par la Banque de développement des Caraïbes (CDB).

Pour la France, le CID dans les Caraïbes a eu deux volets : une intervention dans les territoires d'outre-mer, où l'Agence française de développement (AFD) est présente ; et les actions de solidarité dans les zones prioritaires de solidarité (ZSP), appelées plus tard actions de coopération régionale à l'étranger et qui ont aujourd'hui comme stratégie de coopération des partenaires différenciés. Le deuxième instrument concerne les Antilles, mais les pays à revenu élevé ou ayant un niveau de dette publique supérieur à 70% de leur PIB ne peuvent pas être bénéficiaires d'APD. Ainsi, cette aide est concentrée sur trois territoires : Haïti pour être un pays prioritaire et la République Dominicaine et la Dominique pour remplir les autres conditions.

La position américaine sur la question énergétique a subi d'importants changements au cours des deux dernières décennies. Cela a commencé en 2012, lorsque le pays a adopté un programme énergétique basé sur les combustibles fossiles non conventionnels, essentiellement le gaz de schiste et le pétrole non conventionnel. Avant 2016, les États-Unis, à travers leur Agence pour le Développement International (USAID), participaient au soutien et au financement de différentes initiatives énergétiques dans le cadre de l'OEA qui avaient pour priorité les énergies bas carbone et la protection de l'environnement.

Depuis 2016 et conformément à la Stratégie États-Unis-Caraïbes 2020, les priorités sont : l'exportation de son gaz naturel, l'utilisation des technologies américaines d'énergie renouvelable et la réduction de la dépendance énergétique du Venezuela. Depuis 2018, le programme Amérique Grandi a pris de l'ampleur. Il vise à connecter le secteur privé américain avec des opportunités dans la région, entre autres, dans le secteur de l'énergie.

La coopération en matière énergétique entre la Chine et l'Amérique latine et les Caraïbes soulève des inquiétudes quant à savoir si cet acteur entrera en conflit avec les intérêts des États-Unis dans la région. De manière générale, la coopération de la Chine dans ce secteur a pour principal intérêt d'assurer sa sécurité énergétique nationale ; mais dans le cas de cette



région, cette coopération est vue comme un outil diplomatique pour renforcer les relations extérieures et étendre son influence et ses possibilités d'investissement. Certains auteurs soulignent que la coopération internationale chinoise fait partie de sa sécurité nationale, il y a donc peu d'informations détaillées disponibles.

Cependant, je souligne deux événements récents. *Le premier*, la tenue en 2021 du premier Forum de Coopération Chine-Amérique latine sur les Énergies Renouvelables à Pékin, reconnaissant l'énergie comme moteur de la coopération. *La seconde* est la promotion de la stratégie appelée Nouvelle Route de la Soie qui s'étend désormais à l'Amérique latine et aux Caraïbes et qui inclut le secteur de l'énergie, principalement le développement des infrastructures.

Parmi les donateurs régionaux émergents sur la question énergétique aux Antilles, le Brésil et le Venezuela se distinguent. Le Brésil a signé des accords de coopération avec Haïti, Cuba, la Jamaïque, la Barbade, la République Dominicaine et la Grenade, mais les résultats sont encore balbutiants. J'aborde le cas du Venezuela sur la question du CID en la République Dominicaine concernant l'accord Petrocaribe.

Enfin, je mentionne l'une des premières initiatives Sud-Sud du CID en matière énergétique. Il s'agissait du Programme Latino-américain de Coopération Énergétique (PLACE) de 1981 dirigé par l'OLADE. Le programme n'a pas eu assez d'élan et ses résultats ne sont pas disponibles au public aujourd'hui.

## **II. Les limites de la coopération internationale au développement pour la transition énergétique en République Dominicaine**

Sous la domination de la géopolitique pétrolière, les Antilles ont bénéficié des accords de coopération énergétique Sud-Sud, essentiellement de Petrocaribe et de ses accords précédents. La préoccupation est de savoir si avec la géopolitique de la transition énergétique il y a eu de nouveaux accords de coopération en faveur de cette sous-région ou de ses

territoires ou si ceux existants ont été modifiés. L'approche au cas de la République Dominicaine fournit quelques éléments pour répondre à cette inquiétude.

Concernant Petrocaribe et son développement en République Dominicaine, je souligne trois faits. *Le premier*, les différents mécanismes de remboursement de la dette. En 2010, la République Dominicaine a vendu 49% des actions de sa seule raffinerie, Refidomsa S.A., au Venezuela en échange du paiement d'une dette cumulée de 131.5 millions de dollars US. *De plus*, la République Dominicaine est l'un des États parties qui a le plus utilisé le mécanisme de compensation des avoirs pour payer sa facture pétrolière. *Et récemment*, en 2015, la République Dominicaine a payé 98% de sa dette avec le Venezuela par le biais d'un accord d'annulation monétaire de 52% de son obligation initiale. Par conséquent, l'accord reste en vigueur, mais la République Dominicaine n'en dépend plus pour son approvisionnement et n'a pratiquement aucune dette envers le Venezuela.

En ce qui concerne l'APD reçue par la République Dominicaine et en ce qui concerne le secteur de l'énergie, on constate qu'elle se situe entre la septième et la neuvième place des secteurs bénéficiant de ce type d'aide, en gardant depuis 2015 les initiatives exécutées ci-dessus 14. Parmi celles-ci, en moyenne, plus de 10 sont relatives à l'Objectif de Développement Durable N°7 (ODD 7) lié à la garantie d'une énergie abordable et durable. Cependant, aucune information détaillée n'est disponible sur le type d'initiatives énergétiques qui ont été soutenues.

Certaines initiatives récentes dans le secteur énergétique de la République Dominicaine sont : i) le projet de transition énergétique, qui vise à promouvoir les énergies renouvelables et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'assistance aux réformes nécessaires à ces fins avec le soutien de la GIZ ; ii) le projet de loi sur l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie en République Dominicaine, avec l'appui technique de la JICA et de la BID ; iii) l'augmentation des panneaux solaires dans les centres de santé avec le soutien du Fonds EAU-Caraïbes pour les énergies renouvelables des Émirats Arabes Unis pour 3 millions de dollars US ; iv) le protocole d'accord de 2020 avec les États-Unis avec un financement de 2 milliards de dollars US pour les secteurs de l'énergie, du

tourisme et d'autres projets d'infrastructure ; et v) le prêt de 600 millions de dollars US pour le secteur de l'électricité afin d'améliorer la distribution et réduire les pertes de 28% avec la Chine en 2018. Cela montre l'intérêt des acteurs traditionnels et nouveaux dans le secteur énergétique de l'île et la lutte pour conserver et/ ou augmenter l'influence et la présence en République Dominicaine.

### **III. L'existence d'autres alternatives pour favoriser la transition énergétique en Martinique**

Comme elle est liée à la France, la Martinique n'est pas bénéficiaire de l'aide publique au développement (APD) de l'OCDE-CAD, ni de la coopération internationale pour le développement bilatéral Nord-Sud ou Sud-Sud, ni de ce type de coopération de la part des organisations multilatérales ou des institutions financières américaines, telles que l'OEA ou la BID. Par ailleurs, bien que fortement dépendante du pétrole, la Martinique n'est pas partie à l'accord Petrocaribe ni aux accords qui l'ont précédé.

Concernant le pétrole et ses dérivés, il n'y a pas eu de changement notable des partenaires stratégiques d'approvisionnement ni de création de nouvelles alliances. La géopolitique énergétique de l'île dans ce domaine continue à obéir pour l'essentiel aux conditions du marché et aux exigences particulières de la SARA en termes de qualité du brut.

Concernant la transition énergétique, les alternatives de financement sont locales, nationales et de l'Union européenne. Au niveau local, identifiez trois possibilités. *Le premier* est un guichet unique du Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME) auquel participent la CTM, le DEAL Martinique, l'ADEME Martinique, le Syndicat Mixte de l'Électricité de Martinique (SMEM) et EDF Systèmes Énergétiques Insulaires (EDF-SEI). Pour la période 2016-2020, un budget de 50 millions d'euros était prévu. Et parmi ses objectifs figurait d'augmenter la participation des énergies renouvelables dans le mix énergétique (25% d'ici 2018 et 50% d'ici 2023). *Le second*, ce sont les appels à projets de l'ADEME Martinique. Depuis 2018, les domaines prioritaires de cette agence sont la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le développement des énergies renouvelables et l'économie

circulaire, qui sont actuellement préservés. Cependant, la promotion de projets sur des technologies n'ayant pas atteint une maturité suffisante pour bénéficier de contrats de fourniture d'électricité spécifiques est privilégiée, par conséquent, les études de potentiel et/ou de viabilité des projets d'énergies renouvelables. *Le troisième* est la mise à disposition de contrats spécifiques au secteur de l'énergie, tels que les contrats avec obligation d'achat, par lesquels EDF-SEI s'engage à acheter de l'électricité à des producteurs indépendants d'énergies renouvelables à un prix fixé par l'État.

Au niveau national, il existe la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) qui est payée dans toute la France par le biais de la facture d'électricité et subventionne les projets de gestion et de stockage de l'énergie du gestionnaire du réseau, c'est-à-dire d'EDF, et les dépassements de coûts de la production d'électricité. Autre possibilité, les appels à projets portés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) se matérialisent par des contrats signés par EDF-SEI. Enfin, il y a la compensation des études pour ce type de projets tant qu'ils ont été prévus dans la PPE du territoire respectif. La CRE est chargée d'évaluer ces dépenses.

Au niveau européen, j'ai identifié le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les priorités d'investissement comprennent : la promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables afin de promouvoir l'autonomie énergétique ; soutenir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement pour réduire les émissions de carbone. Pour la période 2014-2020, la France s'est vu allouer 28 milliards d'euros, dont 800 millions d'euros ont été alloués à la Martinique. Ces ressources sont gérées par la CTM et selon le programme opérationnel des ressources FEDER 2014-2020 de la Martinique, la question de l'énergie a été incluse comme l'un des objectifs thématiques (OT), la rattachant à l'accompagnement de la transition vers un bas niveau d'émission de CO<sub>2</sub>. A cet objectif lui ont été affectés 26'050,000 €, soit 6 % du total des ressources. Dans une revue récente de ce programme opérationnel datant de mars 2020, ce schéma est maintenu.

## **Chapitre 10. La transition énergétique : un nouvel élan pour l'intégration énergétique ?**

Très liée à la coopération internationale, l'intégration énergétique constitue une autre alternative pour accélérer le processus de transition énergétique et, en outre, constitue un paramètre d'examen pour évaluer les évolutions possibles de la géopolitique énergétique régionale d'une certaine zone géographique.

### **I. L'absence des Antilles dans les processus d'intégration énergétique des Amériques**

Pour savoir comment s'est déroulée l'intégration énergétique dans les Amériques, il faut souligner que ces initiatives ont été immergées dans des processus d'intégration régionale et qu'elles vont de propositions hémisphériques à des propositions régionales, sous-régionales et multilatérales, principalement bilatérales.

L'Amérique centrale est la sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes avec le processus d'intégration énergétique le plus avancé. En 1996, le Traité-cadre du Marché Régional de l'Électricité (MER) a été signé. Il prévoyait la création d'une Commission régionale d'interconnexion électrique (CRIE) pour garantir le respect de la réglementation et d'une Entité d'opérateur régional (EOR) qui supervise l'exploitation et l'administration du MER. Parallèlement, en 2002, le Système d'Intégration Électrique d'Amérique centrale (SIEPAC) a été créé et en 2005, le Programme Mésoaméricain d'Intégration de l'Énergie (PIEM) a été approuvé par les pays du SICA.

Dans les pays andins, la première initiative sur cette question a été approuvée en 1994 sous le nom de Programme Andin d'Intégration Énergétique (PAIE). Par la suite, en 2002, des règles ont été établies sur l'interconnexion sous-régionale des systèmes électriques telles que la non-discrimination des prix ou des agents, évitant les abus de position dominante, la libre embauche et l'interdiction des tarifs, des subventions et des restrictions sur les importations et les exportations d'électricité. Puis en 2003, le Conseil des ministres de l'Énergie, de l'Électricité, de l'Hydroélectricité et des Mines de la Communauté a été créé et ce conseil a

adopté l'interconnexion, l'insertion internationale et les services comme axes de travail. Et en 2004, il a fixé les bases d'une future Alliance Énergétique Andine (AEA) autour de cinq thèmes : i) des marchés intégrés du gaz et de l'électricité à travers des réseaux physiques et l'harmonisation des cadres réglementaires ; ii) l'insertion sur les marchés internationaux ; iii) la promotion du développement des entreprises ; iv) l'ajustement de la classification OMC des services énergétiques ; et v) le développement des énergies renouvelables. Le programme, qui a ensuite été appelé Alliance pour l'Énergie et l'Environnement avec la Région Andine, a débuté en 2011 et a duré jusqu'en 2016.

En Amérique du Sud, se distingue le Marché Commun du Sud (MERCOSUR) qui dispose d'un groupe de travail dont l'objectif est de formuler des recommandations en matière de politique énergétique. Cela a permis l'approbation de certaines lignes directrices sur le sujet et plus tard de règles plus spécifiques sur les échanges et l'intégration de l'électricité en 1998 et sur les échanges et l'intégration du gaz en 1999. Aujourd'hui, il existe au moins 15 interconnexions électriques entre les pays membres et il a été proposé 3 initiatives d'intégration : l'Anneau énergétique du Sud ; le Grand gaz pipeline du Sud, Gaz pipeline d'Amérique du Sud ou le Gaz pipeline Transamazonique ; et l'Accord de complémentarité énergétique entre les pays du MERCOSUR et d'autres États. Le dernier est le seul à avoir des résultats.

Face aux Caraïbes, se distingue l'initiative Arco Norte, qui serait une interconnexion électrique entre la Guyane, le Suriname, la Guyane française et le Brésil. Et spécifiquement aux Antilles, je fais référence aux initiatives d'interconnexions électriques entre le Venezuela et Trinité-et-Tobago ; la Dominique et la Martinique avec un câble sous-marin de 70 km et une capacité de 100 MW ; et la Dominique et la Guadeloupe avec la même distance et la même capacité. Concernant le gaz naturel, le projet le plus cité est les Antilles Gaz Pipeline, qui est idéalement tracé en partant du Venezuela vers Trinité-et-Tobago, un deuxième tronçon entre Trinité-et-Tobago et Porto Rico, et un troisième tronçon de Porto Rico vers la Floride, États-Unis. Aucun de ceux-ci ne s'est réalisé.

## **II. Les territoires liés et leur faible insertion régionale. Le cas de la Martinique**

Les territoires français d'outre-mer privilégient les relations avec la France métropolitaine et l'Union Européenne. Cela rejoint le principe d'exclusivité qui l'on peut illustrer par l'examen du commerce international de cette île. En 2019, hors produits pétroliers, les importations en provenance de France métropolitaine ont atteint un pourcentage de 69.9 %, suivie par l'Union Européenne avec 15%, l'Asie avec 6%, l'Amérique du Nord avec 6% et le reste du monde avec 5.9 %. Les autres territoires des Antilles non françaises ne représentent même pas 1% des importations de l'île. Concernant les exportations, hors produits pétroliers, l'Hexagone et Guadeloupe et Guyane sont les principaux destinataires avec respectivement 69.7% et 20.5%. Les autres territoires hors Antilles françaises totalisent 3.5 %.

Au regard de ces chiffres, il est plus clair qu'avant de rechercher l'intégration régionale de ces types de territoires aux Antilles, une insertion régionale de ceux-ci doit être réalisée, afin de connaître et respecter les intérêts réciproques des autres entités territoriales et générer des stratégies de développement communes, notamment en ce qui concerne le secteur de l'énergie.

L'action extérieure des collectivités territoriales françaises est une autre possibilité d'intégration de la Martinique aux territoires des Antilles. La question a évolué de pair avec une avancée juridique. En 2014, ce nom a été adopté et il a été inséré dans le Code Général de ces Collectivités (CGCT). Mais cette action s'est affinée pour les collectivités d'outre-mer avec les lois de 2000, 2011 et notamment avec la Loi 2016-1657 ou la Loi Letchimy sur l'action étrangère des collectivités territoriales et la coopération des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.

Désormais, les collectivités d'outre-mer peuvent négocier et signer des accords ou conventions avec des États tiers, à condition que l'État français vérifie son programme-cadre et la légalité de l'accord. Peuvent également adhérer en leur nom propre, avec l'accord des autorités françaises, des organismes régionaux, soit en qualité de membres associés, soit en qualité d'observateurs. Certaines collectivités, dont la Martinique, peuvent adhérer à des banques régionales de développement en qualité de membres ou de membres associés quand

la France soit membre, membre associé ou participe à leur capital. Elles ont la possibilité d'adopter un programme-cadre d'actions extérieures à moyen terme, c'est-à-dire cinq ans pour gérer préalablement les autorisations et accélérer le développement de leurs actions extérieures ultérieures. Enfin, elles peuvent désigner des agents dans les missions diplomatiques de la France et auprès des institutions de l'Union Européenne. En vertu de ces dispositions, la Martinique est aujourd'hui associée de l'AEC et de l'OECS et son éventuelle association avec la CARICOM est en cours.

D'autre part, pour financer ces actions, un Fonds de Coopération Régionale (FCR) est envisagé, administré par un Comité Régional de Gestion aménagé dans les territoires bénéficiaires de ce fonds, dont la Martinique. Cependant, les thèmes couverts par ce fonds n'incluent pas l'énergie, puisque seuls les échanges éducatifs, culturels et sportifs sont inclus. De même, depuis 2007, il existe un appel à projets que la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) lance régulièrement. Bien que pour l'instant aucun d'entre eux n'ait été lié à la question énergétique.

En ce qui concerne l'Union Européenne, il existe le programme INTERREG Caribe financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dont les domaines d'intérêt sont l'environnement et les énergies renouvelables. Par conséquent, il existe un axe spécifique lié à la transition énergétique. Ainsi, avec ces ressources, le projet Géothermie dans les Caraïbes situé en Dominique a été soutenu dans un premier temps.

### **III. Les territoires souverains et leur inclination pour les intégrations énergétiques bilatérales. Le cas de la République Dominicaine**

Contrairement à la Martinique, la République Dominicaine, en tant qu'État souverain, a la possibilité d'adhérer à des organisations d'intégration régionale, de conclure des accords internationaux avec les pays des Antilles et, dans le cas des collectivités territoriales françaises d'outre-mer, selon ce qui a été expliqué précédemment, de signer des conventions avec ces entités territoriales.



Concernant les organisations d'intégration régionale d'Amérique latine et des Caraïbes, la République Dominicaine est membre de l'OEA et de la CELAC. Cependant, ces organisations ne tirent pas un projet actuel visant à réaliser l'intégration énergétique qui inclut la République Dominicaine, et aucune politique commune en la matière n'a été conçue.

En ce qui concerne les organisations sous-régionales des Caraïbes, la République Dominicaine n'est membre ni de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ni de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS); mais, en revanche, il participe à l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Cependant, comme indiqué précédemment, cette association n'inclut pas pour l'instant la question énergétique parmi ses domaines d'intérêt.

De même, la République Dominicaine fait partie du Système d'Intégration de l'Amérique Centrale (SICA) et de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale (DR-CAFTA). Mais seul le premier renvoie à la finalité de l'intégration énergétique régionale. Le Programme Mésoaméricain d'Intégration Énergétique (PIEM) du SICA a perdu de son élan puisque l'intérêt des pays de la sous-région s'est porté sur le Système d'Intégration Électrique pour l'Amérique centrale (SIEPAC) qui n'inclut pas la République Dominicaine.

D'autres projets d'intégration énergétique possibles impliquant la République Dominicaine sont une interconnexion électrique avec Haïti en profitant des trois bassins hydrographiques frontaliers, mais la République Dominicaine n'a montré aucun signe de vouloir l'entreprendre. De même, la possibilité d'une interconnexion électrique entre la République Dominicaine et Porto Rico est évoquée, il existe deux itinéraires possibles pour le câble sous-marin, cependant, l'initiative n'a pas été développée. Enfin, j'ai tracé un projet de câble sous-marin avec la Colombie, l'accord pour les études techniques a été signé en 2008, mais le gouvernement insulaire suivant s'est désengagé de l'initiative qui n'a plus été réactivée.

## **CONCLUSIONS**

Deux grandes conclusions dans ce résumé. *La première* est que la transition énergétique aux Antilles passe par l'utilisation transitoire et permanente des énergies fossiles. En effet, selon

les cas étudiés les combustibles fossiles, tels que les dérivés du pétrole, notamment le diesel, le gaz naturel et le charbon, consolident leur participation aux matrices électriques de ces territoires avec des projets énergétiques récents à vocation de long terme. En Martinique : la centrale thermique de Bellefontaine B de 2014 avec 76% de participation en 2019 ; et en République Dominicaine : la centrale à cycle combiné au gaz naturel d'AES Andrés de 2004 avec une participation de 32.8 % en 2019 et la centrale thermique au charbon de Punta Catalina de 2018 avec une participation de 35.1 %.

La transition énergétique est alors interprétée comme une évolution vers des sociétés moins carbonées, mais grâce au développement de nouvelles technologies et, donc, à l'utilisation d'énergies propres ou durables qui sont en harmonie avec les finalités de croissance économique et de garantie d'approvisionnement énergétique. Les objectifs de participation des énergies renouvelables non conventionnelles sont maintenus dans la réglementation normative, mais ils sont ajustés selon les convenances ou ils sont maintenus sans grandes ambitions.

En Martinique, le programme énergétique s'écarte des objectifs nationaux fixés pour les territoires non interconnectés et a été présenté tardivement et ne correspondait même pas à l'état d'avancement nécessitant une dernière modification. La loi française sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) de 2015 indique une participation des énergies renouvelables de 50% dans la consommation totale d'énergie d'ici 2020 et une autonomie énergétique d'ici 2030. La PPE adaptée Martinique 2018 propose un objectif de 25.3% pour 2018 et un 55.6% pour 2023, anticipant des apports importants de l'énergie photovoltaïque (locale) et de la géothermie (projet commun avec la Dominique).

En République Dominicaine, les termes dans lesquels ces objectifs sont fixés sont plus modestes et malléables. Dans la Loi 57-07 sur les Incitations au Développement des Sources d'Énergie Renouvelables, une participation de 25% des énergies renouvelables dans la matrice électrique est projetée, sans préciser si ce pourcentage inclut ou non l'hydroélectricité. Et dans la révision du PEN 2010-2025, il est prévu : i) de réduire la dépendance aux dérivés du pétrole en établissant la consommation de gazole à moyen terme

et en réduisant la consommation de bunker C de 50% (2012) ; et ii) diversifier les sources d'énergie, en atteignant une part de marché de 24% pour les projets renouvelables, un maximum de 50 % de dépendance à un seul combustible et un marché de 40 % pour l'énergie propre. Et les stratégies proposées pour atteindre ces objectifs consistent, d'une part, à revoir le marché de gros pour favoriser la concurrence et promouvoir des projets de gaz naturel et hydroélectriques de plus grande envergure. Par conséquent, l'avancée des énergies renouvelables non conventionnelles dans la participation de la matrice électrique n'est pas du tout claire.

*La deuxième conclusion* est que la coopération internationale au développement (CID) ne se mobilise pas pour favoriser le processus de transition énergétique aux Antilles. L'aide publique au développement (APD) n'a pas en priorité la majorité des territoires des Antilles et lorsque ces aides sont reçues, une très petite partie va au secteur de l'énergie et au sein de celui-ci une très petite partie est dirigée vers des projets liés aux énergies renouvelables non conventionnelles.

Dans le cas de la République Dominicaine, la coopération bilatérale peut être une alternative. Mais les exemples des États-Unis et de la Chine montrent clairement que les pays qui les fournissent font passer leurs intérêts en premier. Des intérêts allant de la fourniture d'énergie avec ses ressources ou l'utilisation de ses technologies, à la participation directe au marché en passant par la construction et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur. En passant, bien sûr, par l'octroi de prêts et non de subventions. La notion coopération est utilisée comme un outil de relations internationales pour étendre l'influence de certains États dans d'autres zones géographiques, tout en favorisant leurs propres investisseurs.

Dans le cas de la Martinique, d'autres possibilités sont ouvertes pour financer sa transition énergétique, mais les plus représentatives pour sa contribution économique sont la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) qui se paie dans toute la France via la facture d'électricité et octroi de subventions aux projets de gestion et de stockage énergétique du gestionnaire du système, c'est-à-dire d'EDF, et aux dépassements de coûts de production d'électricité. Et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dont les ressources

destinées au territoire sont gérées directement par la collectivité. Dans le premier cas, l'endettement est énorme avec la nouvelle centrale thermoélectrique de Bellefontaine B et dans le second le problème est qu'il faudrait plus de transparence du Programme Opérationnel Présenté pour les Ressources FEDER en Martinique, qui a connu une amélioration en 2020 en précisant les chiffres d'investissement pour les énergies renouvelables non conventionnelles et, de manière générale, pour la transition énergétique.

Enfin, en termes d'intégration, ce n'est pas une stratégie qui a subi des changements depuis la transition énergétique aux Antilles. Des projets d'intégration énergétique en Amérique latine ne les incluent pas, et les projets d'intégration énergétique dans la sous-région sont restés sur papier. Dans le cas de la République Dominicaine l'expectative d'un projet d'intégration avec Haïti et Porto Rico continue. Même son intégration avec Amérique centrale à travers le SICA ouvre aussi les possibilités pour se rapprocher à ces pays. Dans le cas de la Martinique, il existe des outils juridiques pour faire des démarches avec les territoires voisins qui pourraient être utilisés dans les questions d'intégration énergétique, mais ils n'ont pas été utilisés et, apparemment, ce sera de l'Union européenne avec des programmes comme INTERRG Caribe qui va rapprocher ces relations.